



# Contrat unique de ville

## 2015-2020

Un nouvel élan  
pour les Terriers,

un renouveau  
pour la ville de Pont-Sainte-Maxence



OSICA



## **AVANT-PROPOS :**

Le 21 février, le Gouvernement faisait de « Les Terriers » un des enjeux majeurs de la nouvelle politique de la ville. Le critère retenu est le plus simple, le plus violent aussi : la concentration de la pauvreté.

Face à l'urgence, l'Etat, aux côtés notamment des collectivités territoriales, concentrera dorénavant ses moyens pour engager le redressement durable de ce quartier. Mais c'est en fait bien plus de cela qu'il s'agit : Réussir le renouveau des Terriers, c'est changer toute la ville. Des équipements structurants comme le collège Lucie et Raymond Aubrac, comme la piscine Jacques Moignet, comme la crèche « Pirouette Cacahuète » ont une influence qui dépasse de très loin les seules limites du quartier. Il y a là une opportunité unique qui doit mobiliser toutes nos énergies, à commencer par celle des habitants, invités à co-construire l'avenir des Terriers au sein d'un conseil citoyens.

Nous en sommes aujourd'hui à parler de diagnostics et de projets, nous en serons bientôt à parler de réalisations concrètes.

Mais chacun le sait bien : les bulldozers, les pelleteuses ne suffisent pas : l'emploi, le commerce, le logement, l'éducation, la sécurité, le civisme aussi sont autant d'éléments qu'il faut nécessairement réintroduire pour redonner sens à notre vie commune.

Ce défi, maintenant, est celui que nous partageons tous.

**Arnaud DUMONTIER**

# Sommaire

## L'esprit de la loi du 21 février 2014

**Pont-Sainte-Maxence en son environnement géographique** p6

**La mobilisation des acteurs** p9

**1/ le pilotage**

**2/ les acteurs associés**

**3/ la mobilisation des habitants et le conseil citoyen**

**Durée et portée du contrat** p11

**PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE** p12

**I/ Les grands éléments de diagnostics à retenir**

1/ Une dégradation des conditions de vie

2/ L'évolution de la délinquance

**II/ Les grandes orientations retenues**

**DEUXIEME PILIER : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI** p19

**I/ Les grands éléments de diagnostics à retenir**

1/ Commerces, une centralité faible à valoriser

2/ Migrations domicile – travail : les actifs qui travaillent à Pont-Sainte-Maxence

**II/ Les projets de développement économique de la CCPOH**

1/ L'aménagement du quartier de la gare

2/ Le développement de zones d'activités, futurs bassins d'emplois

3/ Le développement économique tel qu'il est traité à la CCPOH

4/ L'emploi

**TROISIEME PILIER : LE CADRE DE VIE ET LA RENOVATION URBAINE** p25

**I/ Les principaux éléments de diagnostic**

1/ Les règles d'urbanisme qui s'imposent

2/ Le fonctionnement général du quartier

3/ Le logement

- 4/ Le foncier
- 5/ Infrastructures
- 6/ Le stationnement
- 7/ Les équipements

## **II/ les pistes d'orientations pour un programme de rénovation urbaine**

- 1/ Synthèse des enjeux
- 2/ Un schéma directeur composé de plusieurs axes forts

### **Les engagements des différents partenaires**

**p38**

- 1/ Sur le pilier cohésion sociale
- 2/ Sur le pilier développement économique et insertion dans l'emploi
- 3/ Sur le volet rénovation urbaine et cadre de vie

### **Le suivi et l'évaluation**

**p39**

# L'esprit de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et de cohésion urbaine

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été votée le 21 février 2014.

Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Elle redéfinit les instruments de la politique de la ville en s'appuyant sur :

- Une nouvelle géographie prioritaire resserrée fondée sur un critère unique ; le taux de pauvreté, soit un changement de regard porté sur les quartiers populaires afin d'éviter la stigmatisation : de la Zone Urbaine Sensible au Quartier Politique de la Ville ;
- Une participation des habitants, des associations et de l'ensemble des partenaires et acteurs tout au long de la vie du contrat ;
- La mobilisation du droit commun comme levier technique, humain et financier, lequel est consolidé par les crédits spécifiques politique de la ville ;
- Un portage effectif par l'intercommunalité, ici la communauté des communes des pays d'Oise et d'Halatte, dans le respect des prérogatives communales, dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière et un élargissement affirmé des signataires et

des partenaires du contrat de ville pour une mise en œuvre opérationnelle résolument transversale, collaborative et coresponsable ;

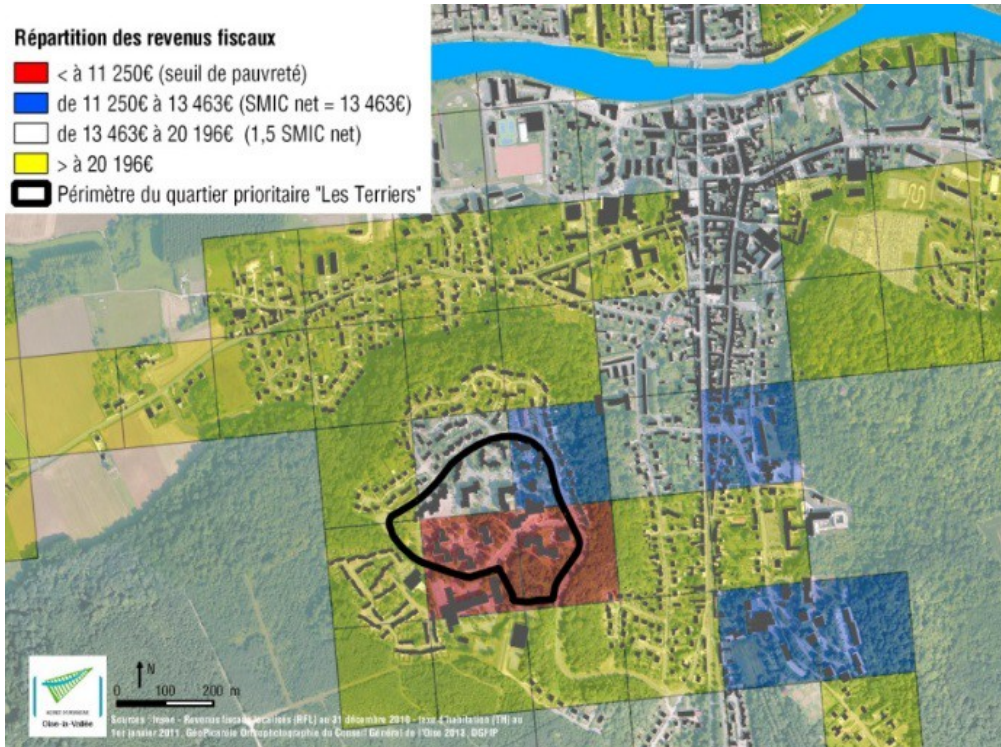
- Un contrat de ville unique, partenarial, complet, diversifié, adossé à un projet de territoire ;
- Un esprit de solidarité et de développement durable permanent grâce à un partenariat renforcé ;
- Un nouveau programme de rénovation urbaine, économique et sociale intégré.

L'élaboration du contrat de ville s'est construite en deux temps :

- une première étape d'élaboration d'un contrat cadre qui fixe la géographie et repère les orientations stratégiques du projet de cohésion territoriale de la ville de Pont-Sainte-Maxence ainsi que les modalités pilotage et de gouvernance du contrat. Cette première étape s'est concrétisée par la signature le 29 avril 2015 avec la communauté des communes et le préfet du document d'orientation stratégique ;
- une deuxième étape de déclinaison opérationnelle et territoriale du contrat de ville qui se traduira par la définition, au premier semestre 2015, des plans d'actions et d'indicateurs d'évaluation et de suivi.

### Répartition des revenus fiscaux

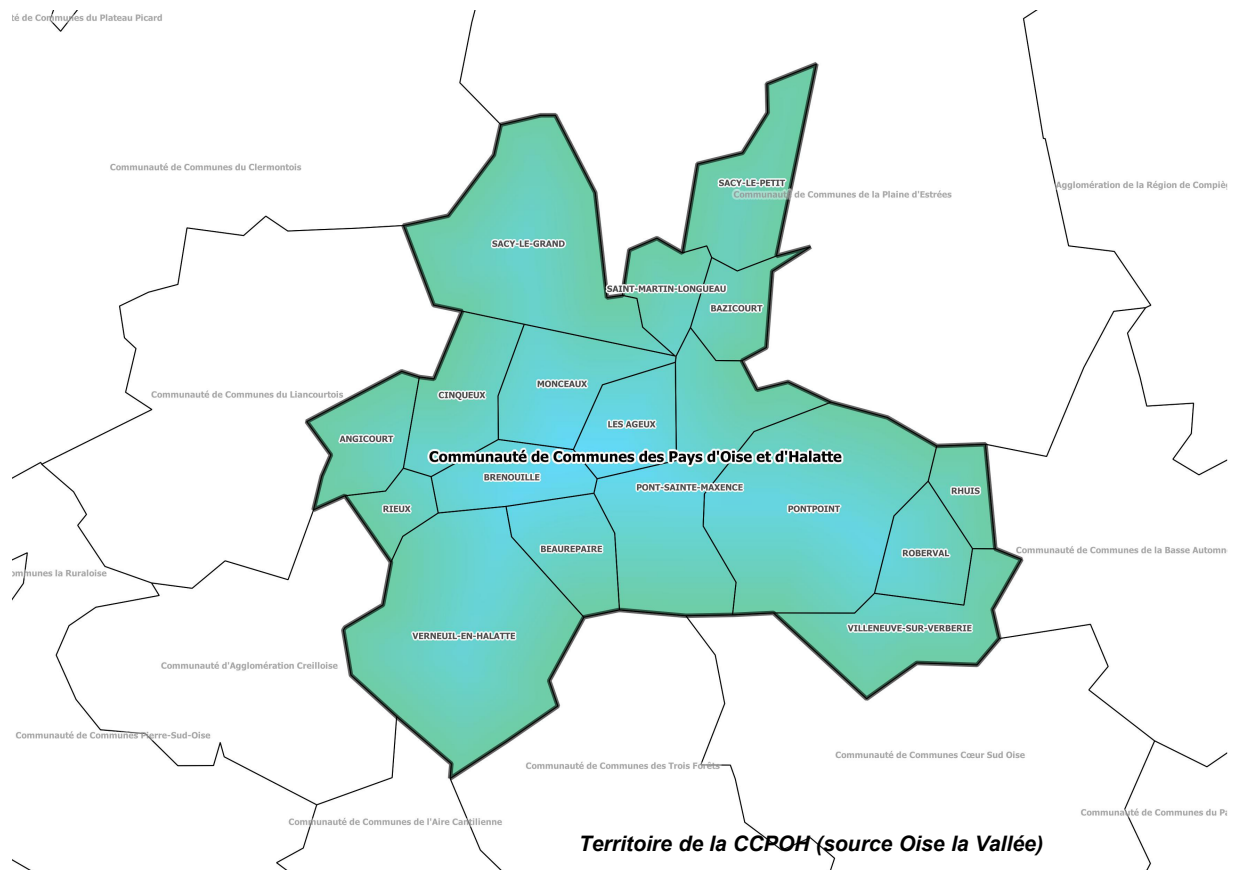
- < à 11 250€ (seuil de pauvreté)
- de 11 250€ à 13 463€ (SMIC net = 13 463€)
- de 13 463€ à 20 196€ (1,5 SMIC net)
- > à 20 196€
- Périmètre du quartier prioritaire "Les Terriers"



# Pont-Sainte-

## Maxence en son environnement géographique

ité de Communes du Plateau Picard



Territoire de la CCPOH (source Oise la Vallée)

Entre les agglomérations de Compiègne et de Creil, à 50 km au nord de Roissy, la communauté de communes Pays d'Oise-et-Halatte réunit 17 communes pour une

superficie de 140 km<sup>2</sup>. Elle est créée en 1998 et son territoire se partage sur le plan administratif entre plusieurs cantons. Elle se compose de 34 000 habitants dont un tiers dans la commune-centre de

Pont-Sainte-Maxence. Elle a approuvé un SCOT en 2011. Cela lui permet d'avoir un PADD (projet d'aménagement et de développement durable), correspondant à son projet de territoire pour les 10 ans. Pont-Sainte-Maxence a aussi approuvé son PLU (Plan Local d'urbanisme) en 2013.

Les communes de la rive gauche de l'Oise font aussi partie du Parc naturel régional créé en 1996 et dont la charte est en cours de révision.

### **Le quartier de « Les Terriers »**

Par la loi du 21 février dite de progression sur la ville et par décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, le Gouvernement intégrait le quartier de « Les Terriers » dans la nouvelle politique de la ville.

### Périmètre prioritaire

La nouvelle géographie, portée par le projet de loi pour la ville et la cohésion urbaine, rationalise, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se fonde sur le **critère unique de la pauvreté**, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian<sup>1</sup>.

---

1

Le salaire net médian mensuel s'élève à 1 730 euros.

Quartier vécu (Source : service urbanisme Ville)

Néanmoins, **c'est bien l'ensemble du quartier de « Les Terriers »** (les immeubles, mais aussi le secteur pavillonnaire des cottages et celui des jonquilles), considéré comme le quartier vécu, qui se trouve concerné par l'effort massif de redressement et de rénovation.

En effet, même s'il n'apparaît pas en tant que tel dans le périmètre strictement défini par la méthodologie<sup>2</sup>, **il semble important de rappeler la présence dans un second cercle autour du quartier prioritaire** d'une ceinture pavillonnaire vieillissante qui mérite d'être pris en compte dans la démarche car le projet emportera évidemment des conséquences structurantes pour ses habitants également (nouvelle voie, densification urbaine...).

Construit dans les années 1970, le quartier des Terriers est situé au sud-ouest du centre-ville de Pont-Sainte-Maxence. Situé aux abords de la forêt domaniale d'Halatte, le quartier bénéficie de la qualité de son environnement boisé. Cependant, sa situation en surélévation, l'isole quelque peu du reste de la ville, c'est une des problématiques fortes de ce quartier. Comme rappelé précédemment, « Les Terriers » se caractérisent par une densité assez élevée, avec plus de 200 habitants par hectare, mais sont entourés de zones pavillonnaires (les cottages, les jonquilles) moins denses et au-delà d'espaces naturels, sans habitant.

Cependant, les chiffres ne peuvent pas masquer les atouts dont dispose ce quartier pour s'inscrire dans la dynamique de la communauté des communes.

Ils ne présentent pas que des difficultés ou des problèmes. Il y a dans ce quartier un énorme potentiel d'engagement, d'initiative, de vitalité qui constitue un véritable point d'appui et qui est à mettre en valeur. Que ce soit autour du dialogue citoyen, des pratiques de solidarités, des actions éducatives, des activités sportives, de la création artistique et culturelle etc., les acteurs associatifs ont souvent ouvert la voie dans ces creusets d'invention et de création que sont les quartiers populaires.

---

<sup>2</sup> [http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/reforme-geographique-prioritaire\\_v2.pdf](http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/reforme-geographique-prioritaire_v2.pdf)



# La mobilisation des acteurs :

## 1/ le pilotage

En application de la loi de programmation sur la ville du 21 février 2014 et la circulaire du 30 juillet 2014, le maire de Pont-Sainte-Maxence, en lien avec l'Etat, représenté par le sous-préfet de l'arrondissement de Senlis, et le président de la communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH), organise et suit toutes les étapes de la construction du contrat unique de ville et réunit, associe les partenaires du contrat.

La ville bénéficie par ailleurs de l'assistance de l'agence d'urbanisme Oise-la-vallée dans la rédaction des documents. Ce partenariat est renforcé par la signature fin avril 2015 d'une convention entre la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) d'une part et le ministère de la ville et l'agence nationale de rénovation urbaine d'autre part.

## 2/ les acteurs associés

Depuis novembre, un comité de pilotage a été installé composé des membres suivants :

- le bureau de la cohésion sociale de la sous-préfecture
- la direction départementale de la cohésion sociale
- la direction départementale des territoires
- la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- l'agence régionale de la santé
- la direction régionale des affaires culturelles
- les services de l'éducation nationale dans le département
- le conseil régional
- le conseil départemental
- la ville de Pont-Sainte-Maxence
- l'agence d'urbanisme Oise-la-vallée
- l'office public aménagement et de construction de l'Oise (OPAC-Oise)
- OSICA
- la caisse d'allocations familiales
- la caisse primaire d'assurance maladie
- la Gendarmerie nationale
- la mission locale de la vallée de l'Oise
- Pôle emploi
- EPIDE
- la Caisse des dépôts et consignations
- la communauté des communes des pays d'Oise et d'Halatte

Suite à l'installation du comité, trois groupes de travail ont été constitués :

1. cohésion sociale : travail sur la thématique prévention de la délinquance, éducation, jeunesse, culture et sports

2. développement économique et insertion par l'emploi

3. cadre de vie et rénovation urbaine

### 3/ la mobilisation des habitants et le conseil citoyen

La ville de Pont Sainte Maxence a débuté le volet citoyen dès octobre 2014 avec :

- L'organisation d'une réunion publique en plein cœur de quartier explicitant la politique de la ville aux habitants et le rôle qu'ils joueront (une quarantaine de participants).
- Le lancement d'un observatoire de la qualité de vie, avec une focale sur le quartier des terriers (35 participants)
- L'installation d'un comité de quartier (ouvert aussi aux habitants proches mais hors périmètre) animé par la conseillère municipale déléguée au quartier de « Les Terriers ».
- L'ouverture d'une mairie et maison de quartier<sup>3</sup> 20 heures/ semaine (un agent d'accueil qui traite une trentaine d'appels et jusqu'à 50 visites par semaine).
- L'organisation d'un diagnostic en marchant permettant aux habitants de croiser leur vision du quartier et les éléments recensés au cours des groupes de travail avec les partenaires.
- Deux réunions avec les associations pouvant être concernées par le projet

**Le bilan de cette démarche citoyenne reste mitigé alors que la mairie et la maison de quartier et l'observatoire rencontrent un grand succès.** En effet, à ce jour, nous n'avons pas finalisé la mise en place d'un conseil citoyen et nous rencontrons des difficultés à mobiliser durablement les habitants prioritairement concernés.

La ville prend l'engagement de lancer le conseil citoyen en octobre 2015. La méthode se déclinera ainsi :

- une réunion permettant présenter l'état d'avancement de la démarche et le calendrier prévisionnel des prochaines

échéances en lançant un appel à candidature pour le conseil citoyen

- durant l'été, enquête « porte à porte » auprès des habitants (questionnaire rédigé avec Archétude qui nous accompagne sur le volet participation des habitants)
- lancement à la rentrée d'un atelier mémoire de quartier (porté par l'écrivain public et le service communication de la ville)
- le lancement d'ateliers (habitants et scolaires/périscolaires) de réflexion sur la rénovation urbaine du quartier avec Archétude
- la désignation sous couvert du préfet ou de son représentant des membres du futur conseil citoyen
- la délibération du conseil municipal sur la constitution du conseil citoyen le 28 septembre 2015, puis arrêté préfectoral.
- le démarrage effectif courant octobre 2015.

---

<sup>3</sup> Inaugurée le 20 novembre 2014 en présence du sous-préfet de l'arrondissement de Senlis

## Durée et portée du contrat

Le contrat unique de ville est signé pour 5 ans de 2015 à 2020.

Comme toute démarche partenariale, le contrat unique de ville doit fédérer les partenaires autour d'une ambition, d'un projet global et structurant pour le quartier de « Les Terriers ». La souplesse doit prévaloir dans son exécution et son évaluation. Ainsi, les acteurs se réservent la possibilité d'adapter en contenu les actions aux évolutions du contexte local.

Le contrat unique de ville est un document cadre, support qui permettra à la ville de mobiliser, au bénéfice du quartier de « Les Terriers », les diverses enveloppes financières. Il sera néanmoins possible de l'amender, dès lors que cela répondra aux orientations du projet.

La liberté d'innovation doit pouvoir exister et faire émerger des actions nouvelles dans le cadre des futures programmations.

Le contrat unique de ville n'a pas vocation à être exhaustif en termes d'actions qui pourraient se développer sur la durée du contrat.

Il faut noter que conformément à la nouvelle politique de la ville, la communauté des communes de pays d'Oise et d'Halatte sera co-signataire de ce contrat. Les enjeux territoriaux dépassent aujourd'hui bien souvent la commune et le futur contrat de ville s'inscrira dans une dynamique d'agglomération.

# PREMIER PILIER :

## LA COHESION SOCIALE

Les enjeux prioritaires définis par les groupes de travail sont fondés des analyses à la fois chiffrées et sensibles collectées par l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée sur plusieurs thématiques :

- l'évolution sociale et démographique des habitants du quartier (composition des ménages, taux de chômage, bénéficiaires des aides sociales, logements, mobilité...)
- l'éducation (une école maternelle, une école élémentaire et un collège public)
- l'enfance et la jeunesse
- la culture, le sport, la vie associative
- la prévention de la délinquance
- la citoyenneté

### I/ Les grands éléments de diagnostics à retenir

#### 1/ Une dégradation des conditions de vie

- Les Terriers représentent 18% des Maxipontains, soit 2 000 habitants. Les femmes sont sous-représentées par rapport aux hommes, en particulier chez les moins de 45 ans.

#### Nombre et part des ménages composés d'une personne<sup>4</sup>

	Femmes		Hommes		Hommes et femmes		Total ménages
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Les Terriers	126	40%	188	60%	314	36%	875
Pont-Sainte-Maxence	936	56%	738	44%	1674	34%	4 907
CCPOH	1 863	58%	1 350	42%	3 223	25%	12 915

Les familles monoparentales sont également plus importantes aux Terriers.

#### Part des familles monoparentales<sup>5</sup>

Les Terriers	24%
Pont-Sainte-Maxence	20%
CCPOH	12%

- Le chômage et le rapport à l'emploi sont également des données marquantes pour le quartier. **Un taux de chômage supérieur de 6 points pour les hommes par rapport à la**

<sup>4</sup> Source : CGET octobre 2014

<sup>5</sup> même source

**commune.** Un quartier en difficulté caractérisé par un taux d'emploi plus faible que dans la commune et la communauté de communes.

Les différences sont plus marquées dans la commune qu'à l'échelle de l'intercommunalité. Enfin, la part de population active, notamment féminine, ne bénéficiant pas du travail à temps plein est importante.

#### Taux de chômage 15-64 ans par sexe (2010)

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Les Terriers	85	18%	115	<b>21%</b>
Pont-Sainte-Maxence	496	19%	443	15%
CCPOH	942	12%	937	11%

#### Nombre et part des travailleurs à temps partiels par sexe (2010)<sup>6</sup>

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Les Terriers	73	20%	551	<b>13%</b>
PSM	373	18%	157	7%
CCPOH	1 350	21%	401	6%

### 2/ L'évolution de la délinquance

Les chiffres concernant Pont-Sainte-Maxence sont plutôt encourageants puisque la délinquance est globalement en

baisse : -0,12 % pour la délinquance générale, -5,07 % pour la délinquance de proximité.

<sup>6</sup>idem

Le trafic de stupéfiant mobilise grandement les forces de l'ordre, en raison de la proximité du bassin creillois et de l'Île de France. Pour le quartier de « Les Terriers », les interventions sont souvent liées à l'économie souterraine, les nuisances, les violences intrafamiliales... Les forces de l'ordre témoignent de la difficulté d'intervention sur le quartier à cause de sa configuration urbaine. La dalle de la place des Tilleuls offre en effet un promontoire idéal pour le guet d'autant qu'il n'y a qu'une voie d'accès au quartier. Les délinquants les voient arriver de fort loin et ont tout le temps de prendre la fuite. Quelques événements ponctuels, mais suffisamment graves, scandent la vie du quartier, comme la fusillade ayant eu lieu au mois d'octobre 2014 et ayant fait deux blessés légers.

**La gendarmerie nationale préconise grandement le recours à la vidéo-protection<sup>7</sup>** et la mise en place d'un plan de circulation et de prévention situationnelle (aménagements pensés pour prévenir et dissuader la délinquance par plus d'accessibilité, plus de lumière...) sur le quartier.

Par ailleurs, un observatoire s'intéressant aux dérives sectaires pourrait être pertinent. Par ailleurs la brigade de prévention de la délinquance juvénile, en lien avec la police municipale, développe des outils de prévention en direction des jeunes publics qui pourraient aller plus loin : sécurité routière, violences, conduites addictives...

L'OPAC partage totalement ce diagnostic notamment concernant le trafic de drogue très présent sur le quartier. Par ailleurs, le manque de civisme génère des coûts de gestion énormes. L'OPAC préconise, tout comme la gendarmerie nationale, le recours à la vidéo protection. Grâce au

---

<sup>7</sup> La ville de Pont-Sainte-Maxence s'est engagée dans le déploiement de 33 caméras en deux phases.

système en place dans les immeubles, les coûts du vandalisme ont baissé, passant de 100 € à 15 €/ locataire. Cet outil pourrait être utilement importé sur notre territoire. Il est également évoqué l'idée du charte de vie collective<sup>8</sup>, de civisme à imposer aux locataires et la mise en place d'une gestion urbaine de proximité (convention entre les acteurs du territoire pour offrir un cadre de vie de qualité à la population en traitant en partenariat pour lutter contre les incivilités, le sentiment d'insécurité et préserver la propreté des espaces communs qu'ils soient publics ou relevant du patrimoine du bailleur).

Il est noté que pour l'avenir il serait prévu d'associer à nos réflexions les services pénitentiaires d'insertion et de probation, la protection judiciaire de la jeunesse, la police municipale et un représentant du procureur de la République.

---

<sup>8</sup> Ce sera le cas pour le quartier de la Source des moines qui fera l'objet d'une grande rénovation dans le cadre d'un partenariat Opac et ville de Pont-Sainte-Maxence

### 3/ Education

**Les résultats scolaires sont préoccupants, en dessous de la moyenne nationale**, tant sur le quartier que sur la ville en général.

Pour le collège, les résultats s'améliorent depuis 5 ans (une rechute constatée en 2014), mais cela reste inférieur à la moyenne de l'académie.

Le climat scolaire se détériore (situations de violence, d'irrespect envers les équipes, manque de repère, un questionnement sur le rôle des parents...)

Le lancement d'une cellule de veille éducative à l'échelle de l'ensemble des écoles du territoire (premier et second degré) semble la priorité. Une première réunion est programmée le 3 juillet dans cet esprit.

Cette cellule de veille devra réunir l'ensemble des acteurs de terrain pour évoquer la situation des enfants les plus en danger d'échec scolaire, trouver les causes et proposer des actions au cas par cas.

Pourcentage de réussite au diplôme national du Brevet - Collège Aubrac Pont sainte Maxence

	2010	2011	2012	2013	2014
Aubrac	73,7	68,1	77,6	75,8	68,9
Amiens	NC	79,1	84	82,3	83,5
France	84,5	84,6	86,2	85,7	85,9
Ecart Aubrac/Amiens	NC	11	6,4	6,5	14,6
Ecart Aubrac/France	10,8	16,5	8,6	9,9	17,0

### 4/ Enfance/jeunesse/culture

#### **L'atelier 17 :**

Ouvert en 2013, c'est un lieu dédié aux jeunes et aux moins jeunes en centre-ville. Il regroupe dans des locaux neufs Picardie en ligne et le Point Information Jeunesse de la communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte. La structure d'accueil est partenaires de la mission locale et de Picardie en ligne notamment.

Concernant les usagers de l'Atelier 17 habitant le quartier des Terriers, plusieurs publics sont accueillis : jeune, jeune adulte, adulte et retraité.

Concernant le public du Point Information Jeunesse, en 2014 ont été accueillis 193 jeunes de Pont-Sainte-Maxence dont 64 jeunes de 12 à 25 ans du quartier « Les Terriers » scolarisés ou non (214 jeunes au total).

L'activité du Point Information Jeunesse consiste à conseiller, accompagner et orienter les jeunes sur ce qui les touche au quotidien :

- Organisation des études
- Métiers et formations
- Emploi et job
- Formation continue
- Vie pratique (vie quotidienne, logement, vie affective et familiale, santé, droits, étrangers en France, handicap, projets et initiatives)
- Loisirs, sports, vacances, partir à l'étranger

Concernant la situation des 64 jeunes :

- 30 jeunes sont demandeurs d'emploi, dont 3 jeunes sont suivis en

"parrainage vers l'emploi" en lien avec la Mission locale

- 26 jeunes sont scolarisés (collège ou lycée)
- 8 jeunes sont en CDD

**Le dispositif Coup de Pouce** (aide financière aux projets des jeunes avec une implication citoyenne) :

- 3 jeunes ont bénéficié de cette aide (au moment de l'aide : 1 lycéen et 2 demandeurs d'emploi)
- 3 jeunes sont actuellement dans le dispositif (2 lycéens et 1 demandeur d'emploi)

L'atelier 17 est également fréquenté par des jeunes de plus de 25 ans pour des accompagnements ponctuels, de l'information en libre service et il est difficile de les comptabiliser.

**Point rencontre jeunes du quartier :**

87 jeunes sont du quartier dont 35 participent aux animations « gymnase ».

**L'accueil périscolaire :**

24 places pour des enfants de 3 à 12 ans, dont 17 de moins de 6 ans. 12 enfants de moins de 6 ans fréquentent les mercredis loisirs de Max Drains et 16 pour les + de 6 ans viennent du quartier.

**Les infrastructures sportives et culturelles :**

La ville compte environ 20 associations sportives avec des équipements comme

les gymnases Georges Tainturier et Léo Lagrange, le complexe sportif Georges Decroze (foot, athlétisme, tennis...), le club de boxe et de remise en forme (salle Daniel Gatti) avec une forte pratique féminine, un boulodrome ; une piscine...La ville investit massivement pour une remise à niveau de ses infrastructures sportives en se dotant d'un nouveau gymnase (janvier 2016), la rénovation complète de la toiture des cours couverts de tennis (été 2015), un *club-house* pour le stade Raymond Louchart (avril 2016).

La ville concentre par ailleurs les principaux équipements culturels tels que le théâtre La Manéchine, la bibliothèque Reine-Philiberte (espace multimédia), le conservatoire et salle de danse Adam de la Halle.

La piscine Jacques Moignet joue un rôle essentiel pour le quartier, pour la commune et pour l'ensemble du canton et de l'intercommunalité. Construite en 1976 (surface du plan d'eau < 375 m<sup>2</sup>), la fréquentation publique avoisine les 13 000 personnes/an (dont 73% de la ville) et la fréquentation scolaire 25 000 (dont 16 000 de la ville). Les associations représentent 3 000 utilisateurs. Néanmoins, l'effort de rénovation et d'aménagements des espaces publics reste très important mais aussi très essentiel pour assurer des animations importantes par l'équipe présente (enseignements de la natation, aquagym, animations diverses l'été...).

## **II/ Les grandes orientations retenues**

⇒ ***La mise en place d'une cellule de veille éducative et une plateforme de réussite éducative***

L'objectif est de lutter contre le décrochage scolaire<sup>9</sup> sur le quartier par l'individualisation des causes et du suivi des élèves en difficulté (premier et second degré).

<sup>9</sup> Cette démarche concernera l'ensemble du territoire communal, même si la plateforme sera créée pour les Terriers



Il s'agira de rédiger le projet de réussite éducative, création d'un comité de pilotage associant la communauté éducative, mais également les acteurs sociaux pour suivre le processus d'installation, création d'un poste de chef de projet cohésion social qui suivra la démarche. La mise en place est prévue dès la rentrée 2015/2016.

⇒ **Le renforcement du CLSPD**

Aujourd'hui, les relations entre forces de l'ordre et municipalité sont très efficaces dans la gestion du quotidien et des crises. Les interventions dans le domaine de la prévention sont d'ordre ponctuel et n'associent pas l'ensemble des partenaires potentiels. Le chef de projet cohésion social pourrait, en lien avec la police municipale, avoir monté une coordination et un suivi plus efficace des actions dans le domaine de la sécurité. Il s'agit de donner une véritable orientation opérationnelle à ce CLSPD et non une simple instance de dialogue vain qui se contenterait d'égrener les chiffres de la délinquance comme trop souvent.

⇒ **Créer un poste d'intervenant social pour les victimes de violence à la brigade territoriale de Pont-Sainte-Maxence**

Diplômé dans le domaine de l'action sociale et/ou prévention spécialisée, cet intervenant aura pour mission de d'accueillir, écouter, soutenir, informer et orienter les personnes victimes de violences conjugales jusqu'à réparation complète du préjudice. Il ou elle assurera également la mise en réseau des acteurs pour agir en complémentarité et disposera des moyens de fonctionner : mobilier, informatique, téléphone... Le recrutement de ce professionnel sera le fruit d'un partenariat cadré par une convention entre la ville, la gendarmerie et éventuellement le conseil général (c'est-à-dire les financeurs). Le conseil municipal dans sa séance du 30 mars 2015 a entériné cette création de poste.

⇒ **La création d'une équipe de prévention-médiation**

Le service est aujourd'hui créé avec le recrutement de 2 ETP (dont un chef de service) et est installé en cœur de quartier. En cours de recrutement deux postes adultes-relais (financés à 70% par l'Etat) pour déployer l'équipe sur l'ensemble du territoire communal et démarrer un programme d'actions.

A termes le service participera à la définition des programmes d'action dans le domaine de la citoyenneté et de la prévention.

⇒ **Mise en place d'un programme d'actions socio-culturelles dans le domaine de la citoyenneté, du lien social, de l'intégration républicaine par la culture et le sport et de la santé**

L'objectif est de développer le lien social dans le quartier, regagner la confiance des habitants en s'appuyant sur le levier de la rénovation urbaine par un grand nombre d'actions comme : la plage d'été (culturelle, sportive...) à la piscine (située en cœur de quartier, des stages sportifs et culturels durant les vacances scolaires, le service citoyen, programme culturel pour les journées du 8 mars et du 25 novembre (sur le droit des femmes), diverses permanences au sein du quartier (aide aux victimes 60, réseau coup de main, écrivain public, ateliers découverte bien être...). Cela fut initié dès le mois de mars 2015.

⇒ **La création d'un centre social implanté en cœur de quartier**

La ville a identifié à travers son diagnostic social plusieurs besoins dont la création d'une maison de quartier (en place depuis le 2 décembre), la création d'une épicerie sociale et un besoin de lieu de vie et de rencontre sur le quartier de « Les Terriers ».

Il s'agit de construire un bâtiment capable d'accueillir ces différentes dimensions, mise en place d'un programme pour ce lieu avec l'accompagnement d'experts notamment du monde associatif.

Le projet reste à valider dans le futur programme ANRU.

⇒ ***La relocalisation de la crèche dans des locaux neufs et à plus grande capacité d'accueil***

## **DEUXIEME PILIER :**

### **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI**

#### **1/ Les grands éléments de diagnostics à retenir**

##### **1/ Commerces, une centralité faible à valoriser**

La position des commerces en entrée de quartier apparaît stratégique. Cette centralité commerciale mise en place a bien fonctionné pendant une douzaine d'années puis ce sont les grandes surfaces et magasins *discount* installés sur la commune qui ont drainé les flux. Les magasins qui répondaient jusqu'alors aux besoins des habitants, ont périclité. Aujourd'hui, la composition spatiale de ces commerces (en hauteur sur dalle) ne fonctionne plus. La forme architecturale, en béton plein, ne permet pas une lisibilité

claire de la présence commerciale. De plus, aucun élément visuel ne la signale ou ne la précède pour l'indiquer. Cet enclavement amplifie la problématique. De plus, la barrière visuelle que génère le garde corps de la dalle, est propice aux délinquants qui peuvent se cacher et surveiller l'arrivée des forces de police, ce qui ne contribue pas à valoriser l'image du lieu et à attirer.

L'offre commerciale se compose de petites cases commerciales louées à l'OPAC de l'Oise. Ces locaux ne sont pas

tous occupés et les quelques commerces les occupant ont du mal à survivre. Certains évoquent le coût des loyers et

notamment des cautions, d'autres sont mises en difficulté par leur clientèle (crédits, etc.).

La totalité des cellules représente une surface de 609 m<sup>2</sup> et est répartie comme suit :

Activité	Surf. local	Surf. réservée	Statut
Boulangerie-Pâtisserie-terminal de cuisson	83 m <sup>2</sup>		fermé
Pharmacie	133 m <sup>2</sup>		Occupé
Vente bazar / pizza	56 m <sup>2</sup>		Occupé
Tabac Presse <sup>10</sup>	77 m <sup>2</sup>		Fermé
Cabinet médical	58 m <sup>2</sup>		Occupé
Supérette	162 m <sup>2</sup>	40 m <sup>2</sup>	Occupé

L'un des commerces / services fonctionnant le mieux est la pharmacie. Celle-ci avait eu du mal à s'installer car il faut un certain nombre de logements pour le permettre. Son fonctionnement est allié à celui du généraliste situé à côté du tabac presse.

Il s'agira d'anticiper le départ éventuel du médecin.

Certaines cellules, anciennement occupées par des services (police municipale, permanence d'aide au retour à l'emploi) sont vacantes. Le départ de la Police municipale a d'ailleurs renforcé le sentiment d'insécurité lié à la dalle.

Aujourd'hui la ville y a ouvert une maison et mairie de quartier. Les locaux accueillent le service de médiation, mais également des permanences d'élus, de services publics dont l'hôtel de ville, l'association réseau coup de main (insertion), aides aux victimes 60...Une salle a par ailleurs été mise à disposition des associations.

L'un des problèmes lié à la configuration des locaux commerciaux reste le traitement de leur toiture terrasse.

Inaccessible, celle-ci sert de dépôts : jet de détritrus depuis les logements qui contribuent à boucher les évacuations d'eau et qui entraînent des infiltrations dans les commerces. Certains d'entre eux ont déjà subi des fuites.

**Une réflexion sur la valorisation de l'espace commercial est en cours avec la caisse des dépôts et consignations : visibilité depuis l'entrée de quartier, ouverture des vues depuis la rue, préservation des commerces de proximité, etc. Cette réflexion est primordiale pour l'avenir du quartier. Un traitement global de la façade commerciale doit être envisagé.**

## **2/ Migrations domicile – travail : les actifs qui travaillent à Pont-Sainte-Maxence<sup>11</sup>**

Commune résidence	Commune lieu de Travail	Flux
-------------------	-------------------------	------

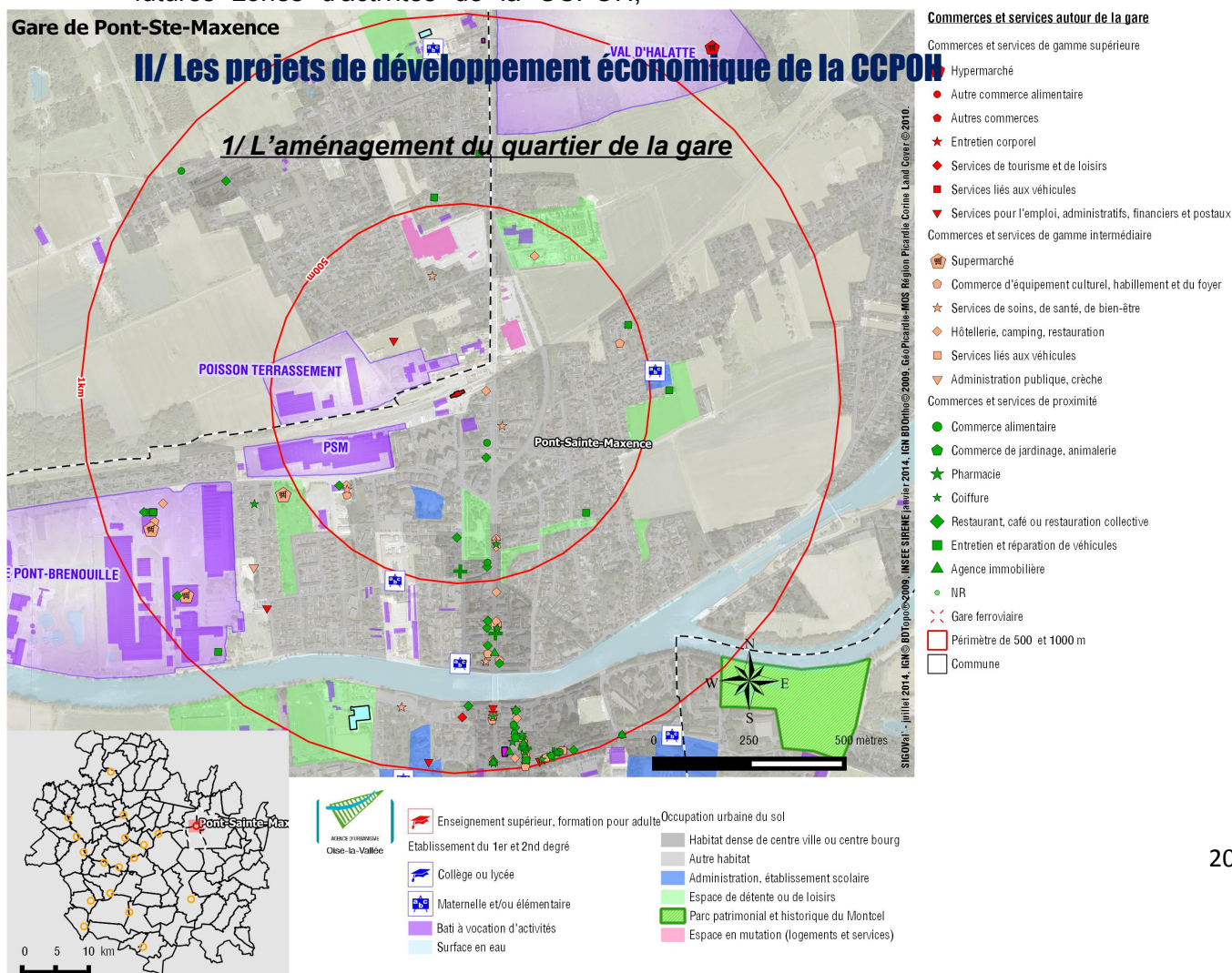
<sup>10</sup> Ce local devrait être occupé par des associations

<sup>11</sup> source Oise la vallée

Pont-Sainte-Maxence	Pont-Sainte-Maxence	1166
Creil	Pont-Sainte-Maxence	100
Pontpoint	Pont-Sainte-Maxence	98
Compiègne	Pont-Sainte-Maxence	75
Verneuil-en-Halatte	Pont-Sainte-Maxence	64
Villers-Saint-Paul	Pont-Sainte-Maxence	49
Saint-Martin-Longueau	Pont-Sainte-Maxence	48
Nogent-sur-Oise	Pont-Sainte-Maxence	48
Verberie	Pont-Sainte-Maxence	46
Les Ageux	Pont-Sainte-Maxence	44
Liancourt	Pont-Sainte-Maxence	43
Senlis	Pont-Sainte-Maxence	41
Montataire	Pont-Sainte-Maxence	40
Sacy-le-Grand	Pont-Sainte-Maxence	40
Margny-lès-Compiègne	Pont-Sainte-Maxence	40

On constate que la population active est faiblement mobile. La thématique mobilité dans le contexte de la liaison Picardie-Roissy (quartier Gare), l'étoile ferroviaire de Creil, mais également de l'accès aux futures zones d'activités de la CCPOH,

seront déterminantes. Il faudra intégrer dans les réflexions de droit commun sur ce sujet la question de l'accès des habitants du quartier des Terriers aux bassins d'emplois à proximité.



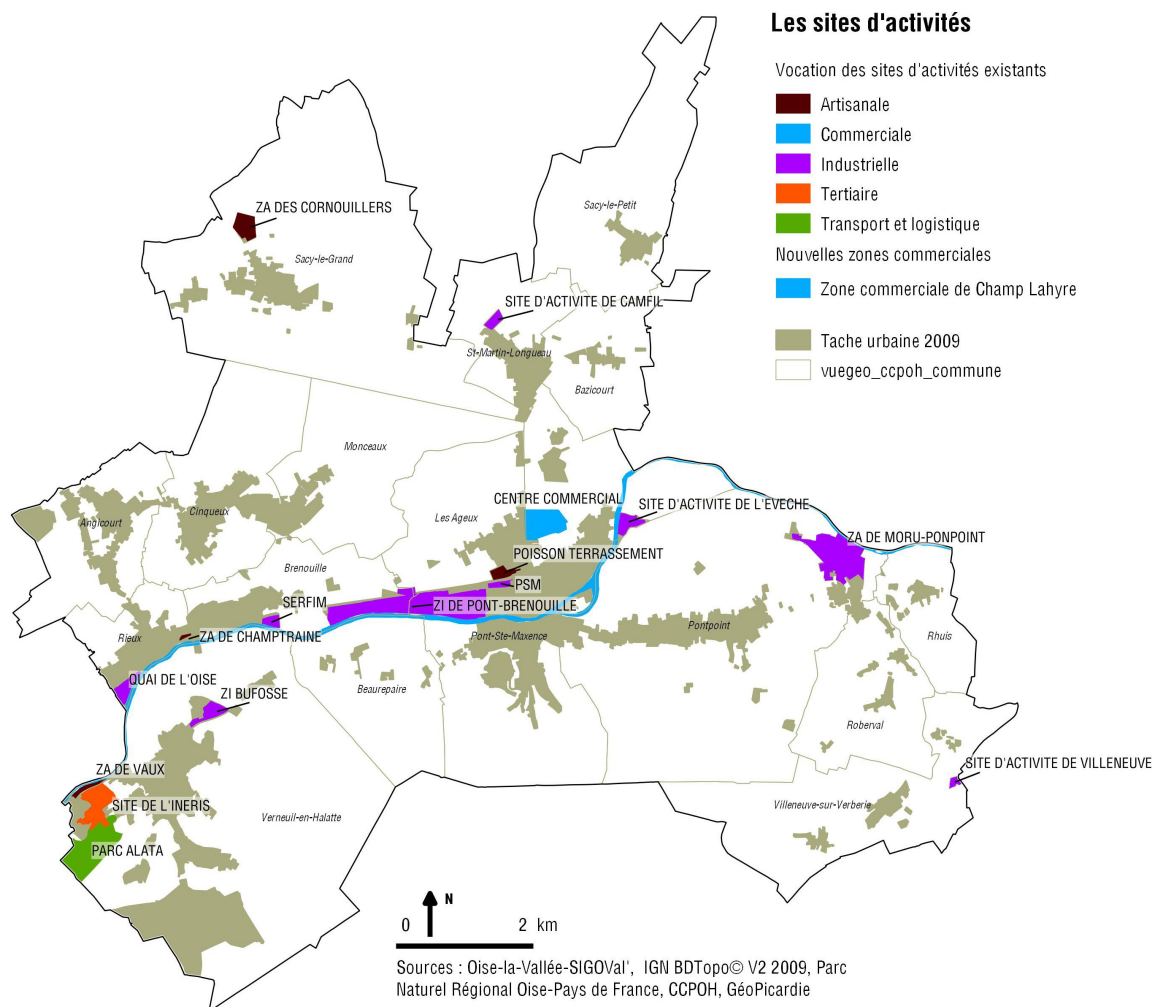
La société d'aménagement de l'Oise (SAO) a été missionnée par accompagner la CCPOH et les villes de Pont-Sainte-Maxence et les Ageux sur ce dossier. Les réunions de travail ont commencé permettant de définir un périmètre d'1km

autour de la gare et repenser sa configuration et lui permettre de trouver toute sa place sur l'étoile ferroviaire de Creil dans le cadre du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, à l'horizon 2020.

## **2/ Le développement de zones d'activités, futurs bassins d'emplois**

Plusieurs grands projets de sites d'activités dont le parc de la zone Nord (30 ha) ; zone de Sacy-le-Grand (7 ha) ; l'extension parc Alata

Commerces : accompagnement pour reprise de commerces, recherche de locaux (Oise Est initiative, FISAC...)



### **3/ Le développement économique tel qu'il est traité à la CCPOH**

Des actions d'accompagnement des entreprises (Initiative Oise Est, financement participatif, NACRE, fonds de garantie à l'initiative des femmes, FISAC...) en passant par la prospection entreprises et le développement d'offres foncières, la CCPOH dispose d'un service dédié constitué de deux agents mobilisés sur le sujet. Une base de données sur le commerce et l'artisanat est également suivie.

Un certain nombre d'actions seront proposées dans le cadre du contrat unique de ville.

Les projets d'ores et déjà engagés et pistes de travail :

- la création d'un poste de coordination en écologie industrielle et territoriale partagé avec l'agglomération creilloise
- développement d'avantages fiscaux pour les entreprises recrutant localement
- ateliers de création d'entreprise avec les chambres consulaires
- mise en place d'une boutique à l'essai...

### **4/ Dans le domaine de l'emploi**

- Clauses d'insertion (ANRU)

- Chantiers d'insertion (Elan CES, Réseau coup de main...) : en cours
- Forum de l'emploi
- Développement des "Infos recrutements" dans les institutions (mairie de quartier notamment)
- Permanence pôle emploi à la maison de quartier (à prévoir)
- Permanence Réseau coup de main à la maison de quartier (réalisé)
- Atelier de porteurs de projet
- Maison de l'emploi (guichet unique) avec mise en place d'une coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi sur la CCPOH
- Développement d'un partenariat avec l'EPIDE
- Accompagnement de la promotion de la « garantie jeunes »
- Emplois d'avenir, adultes relais

En matière d'emploi, tous les contrats insistent d'abord sur la nécessaire poursuite de la mobilisation des services de Pôle Emploi et des Missions Locales dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

La circulaire du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi fixe par ailleurs des objectifs chiffrés pour les recours aux contrats aidés (13% de résidents des quartiers prioritaires en CUI en 2015 ; 30% embauchés en emploi d'avenir en 2015) ; confirme l'extension du dispositif Garantie Jeunes à de nouveaux territoires ([les nouveaux territoires concernés](#)) et annonce l'augmentation du nombre de jeunes accueillis dans les Ecoles de la deuxième chance et les Etablissements publics d'insertion de la Défense (EPIDE).

Parmi les nouveaux dispositifs présentés, citons le « Contrat Starter », contrat aidé pour les moins de 30 ans en difficulté d'insertion, réservé au secteur marchand, pour lequel l'aide versée à l'employeur sera portée à 45% ; ainsi que le dispositif formation 2ème chance dont le portage est confié à l'AFPA qui consiste en une prestation d'accompagnement global intégrant une solution d'hébergement, une formation et un appui social pour les jeunes en grande difficulté.

En matière de développement économique, la circulaire présente un état des lieux des dispositifs existants, en insistant sur leur indispensable mobilisation au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) : pour 2015, il est fixé un objectif de 11% de bénéficiaires résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (contre 5,5% actuellement).

Il est par ailleurs spécifié que cet objectif doit désormais être inscrit dans les contrats de ville.

- Les groupements de créateurs : Dans une volonté de décloisonnement, les groupements de créateurs fonctionnent selon une articulation entre accompagnement socioprofessionnel, accompagnement à la création d'entreprise et enseignement supérieur.

Les résultats de ce dispositif à destination des jeunes non qualifiés sont encourageants et il est à noter que 34% des bénéficiaires résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, entre l'État et la CDC : cette convention a pour objectif premier que l'ensemble des quartiers prioritaires soient couverts par un dispositif de détection et d'émergence des porteurs de projet (type [CitésLab](#)) à horizon 2020.

Elle vise également le développement de l'offre immobilière à vocation économique (via notamment [l'appel à projets « centre d'affaires de quartiers »](#)).

- Action « diversification des fonctions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville » du Programme des investissements d'avenir : Via cette action, dotée de 250 millions d'euros, dont l'ANRU est l'opérateur, il s'agit de contribuer à la diversification fonctionnelle et à l'attractivité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La circulaire précise d'ailleurs qu'en matière de projets immobiliers, il conviendra d'utiliser conjointement les interventions de la CDC et celle de l'ANRU.

- ZFU – territoires entrepreneurs

Dans les 100 « ZFU – territoires entrepreneurs », les entreprises s'y créent ou s'y implantent pendant toute la durée des contrats de ville (soit jusqu'au 31 décembre 2020) bénéficieront d'une exonération d'impôts sur les bénéfices d'une durée de 8 ans.

Ce bénéfice est subordonné à une clause d'embauche locale et, à partir du 1er janvier 2016, à la signature d'un contrat de ville.

- Soutien spécifique à l'activité commerciale de proximité : exonération de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour une durée de 5 ans et de Cotisation Foncière des entreprises (CFE) pour une période de 8 ans (avec dégressivité à partir de la cinquième année).

Le bénéfice de ces exonérations est également soumis à la signature d'un contrat de ville.

- Économie sociale et solidaire : Il est indispensable de travailler en collaboration avec les acteurs locaux de l'Économie Sociale et Solidaire afin de parvenir à définir un socle d'initiatives socio-économiques ou d'entreprises sociales viables.

## **TROISIEME PILIER : LE CADRE DE VIE ET LA RENOVATION URBAINE**

### **I/ Les principaux éléments de diagnostic**

Lors de son conseil d'administration du 15 décembre 2014, l'ANRU a fait entrer les Terriers dans la liste des quartiers ayant un projet d'intérêt régional. Les Terriers sont donc entrés



dans la liste des 200 quartiers entrant dans le nouveau programme de renouvellement urbain.

### **1/ Les règles d'urbanisme qui s'imposent**

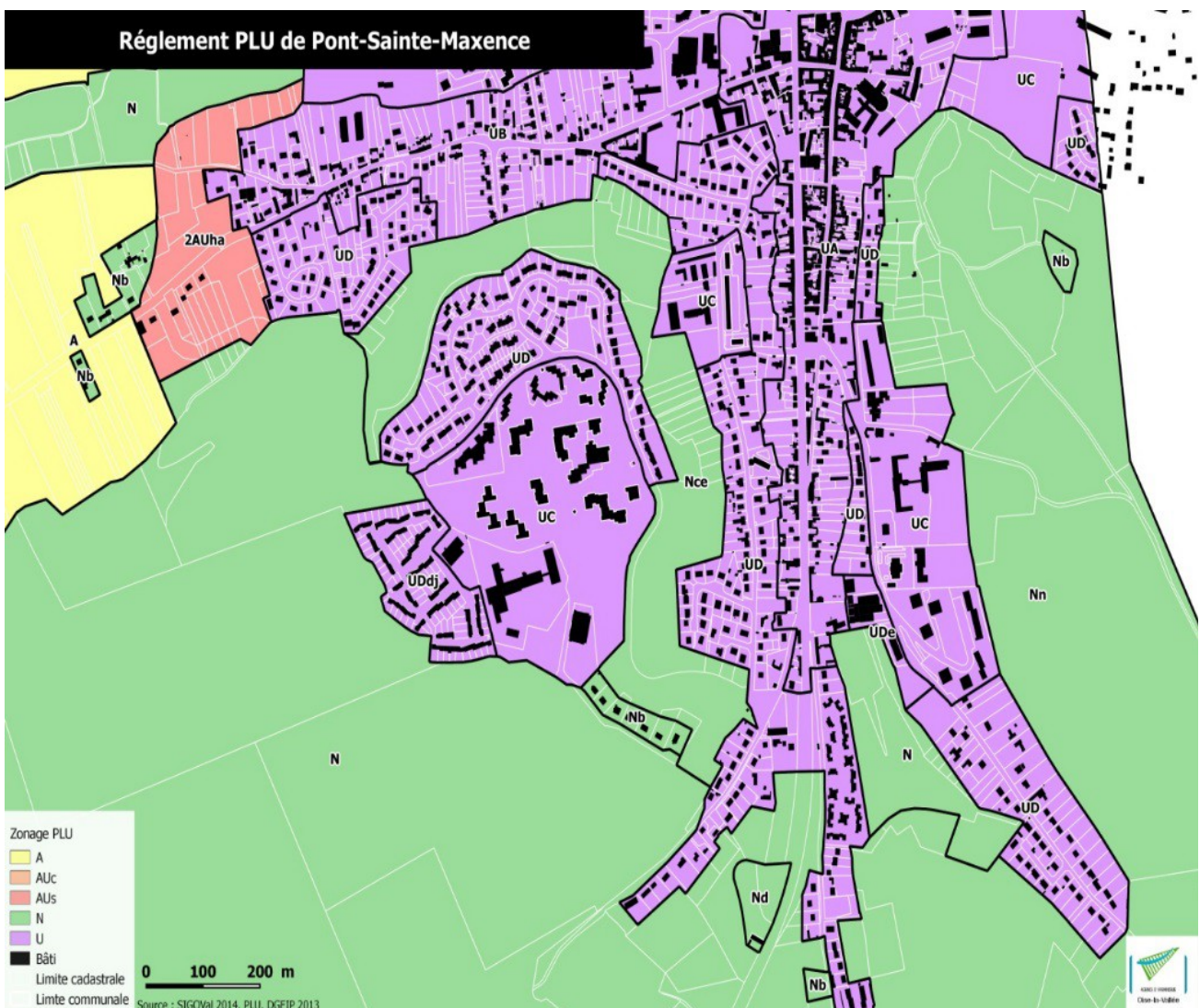
Le plan local d'urbanisme, adopté en 2013 est la référence locale.

Pour mémoire :

- UC : zones urbaines caractérisées par un habitat et des équipements collectifs
- UD : zones urbaines à dominante d'habitat pavillonnaire traduisant les

différentes époques de développement urbain de la ville

- U Dj : correspond au lotissement des Jonquilles, quartier pavillonnaire qui s'appuie sur une image urbaine unitaire
- Nce : Secteur naturel où sont identifiées des continuités écologiques.



### **2/ Le fonctionnement général du quartier**

#### ***Un quartier à l'écart mais pas isolé***

Inclus dans un massif boisé, le quartier d'habitation des Terriers a été initialement conçu comme une unité autonome avec

une unique route d'accès. L'épaisseur des boisements qui le sépare du reste du tissu urbain de la commune s'est réduite à

mesure que ce sont étendus les lotissements périphériques. Un réseau de sentes piétonnes les traverse. Ce qui permet de lier le site au reste de la ville. Le quartier est lui-même un point de

### ***Une centralité qui fonctionne mal***

La taille du quartier, le rapport de proportion entre habitat individuel et collectif, la disposition spatiale des équipements collectifs et publics au centre et le dessin concentrique des voiries, etc : tout semble concorder pour un bon équilibre urbain. L'échelle des immeubles, de la dalle et le nombre des commerces sonnent juste pour le quartier. La petite centralité conçue autour de cette dalle est très efficace, du point de vue fonctionnel et a beaucoup de qualités : position centrale dans le quartier, au carrefour des circulations piétonnes, intégration de la

### ***Un site en lien avec son contexte***

Les atouts résidentiels sont nombreux et indéniables : sa position en belvédère et les vues qu'elle offre ; un certain microclimat, plus abrité et moins humide que la vallée, mais la qualité la plus appréciable est d'être restée en cohérence avec son contexte. Les liens visuels et les accès à la forêt sont nombreux. Malgré la quantité de bâti, l'ambiance n'est guère

départ pour les balades en forêt, notamment depuis le chemin de grande randonnée, qui se transforme en «Allée Cavalière», axe piétonnier autour duquel se structure le quartier.

dalle dans le dénivelé de terrain, un centre d'un groupe d'immeubles, en connexion directe avec la rue, multiplicité des accès ; bon ensoleillement, espaces extérieurs généreux, facilités de stationnement. Cependant, certains éléments ne permettent plus une lecture directe de cette centralité. Elle se perd dans le flot des véhicules, la hauteur de la dalle et le traitement des garde-corps ne permet pas une mise en valeur visuelle de ces commerces et leur position stratégique s'en trouve dévalorisée.

urbaine. La continuité physique et visuelle des espaces, ainsi que la quasi-absence de clôtures au centre du quartier lui donnent une grande unité et maintiennent une certaine ambiance forestière. Cependant, ce caractère forestier se dissipe et se perd au fur et à mesure que les arbres d'origine sont remplacés par des espèces qui banalisent le lieu.

## **3/ Le logement**

### **Le patrimoine OSICA comprend 42 logements**

Les bâtiments d'OSICA s'organisent en 3 bâtiments avec 7 entrées (8 F2 ; 19 F3 ;

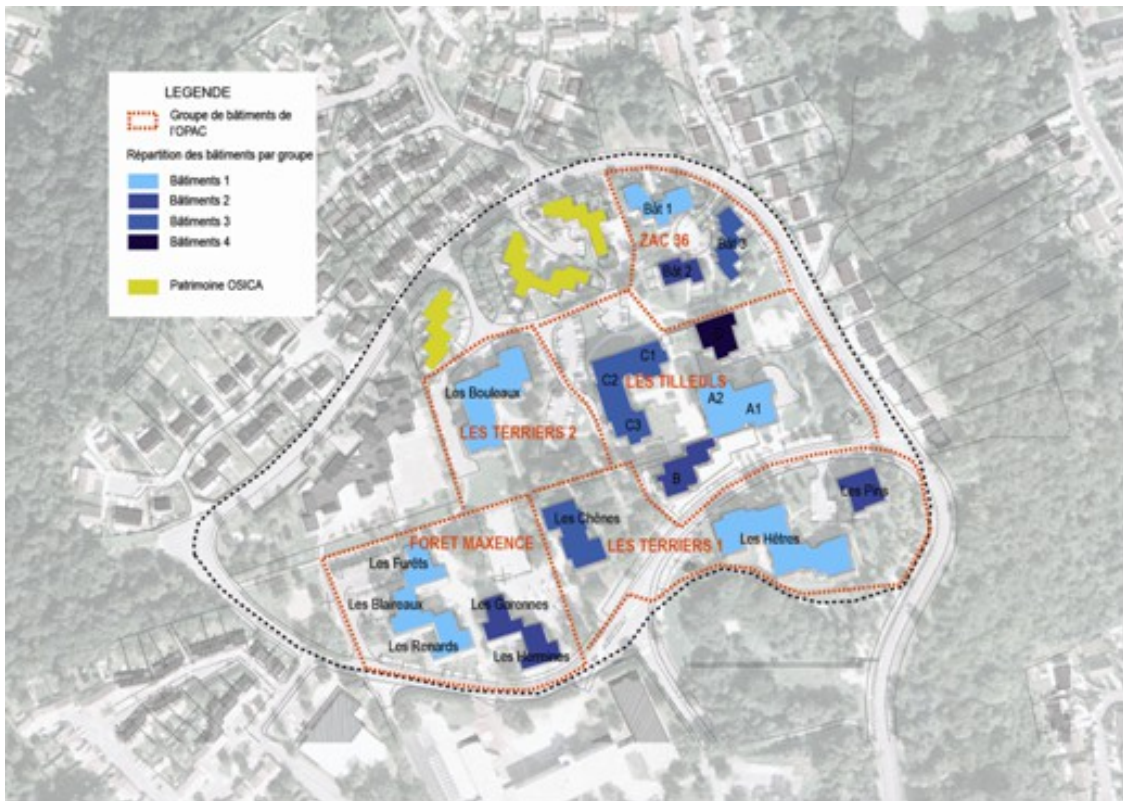
13 F4 ; 2 F5) au gabarit R+2+Combles. Cette hauteur permet de faire la transition entre l'échelle des bâtiments de l'OPAC et celle des maisons individuelles.

### **Le patrimoine OPAC comprend 494 logements**

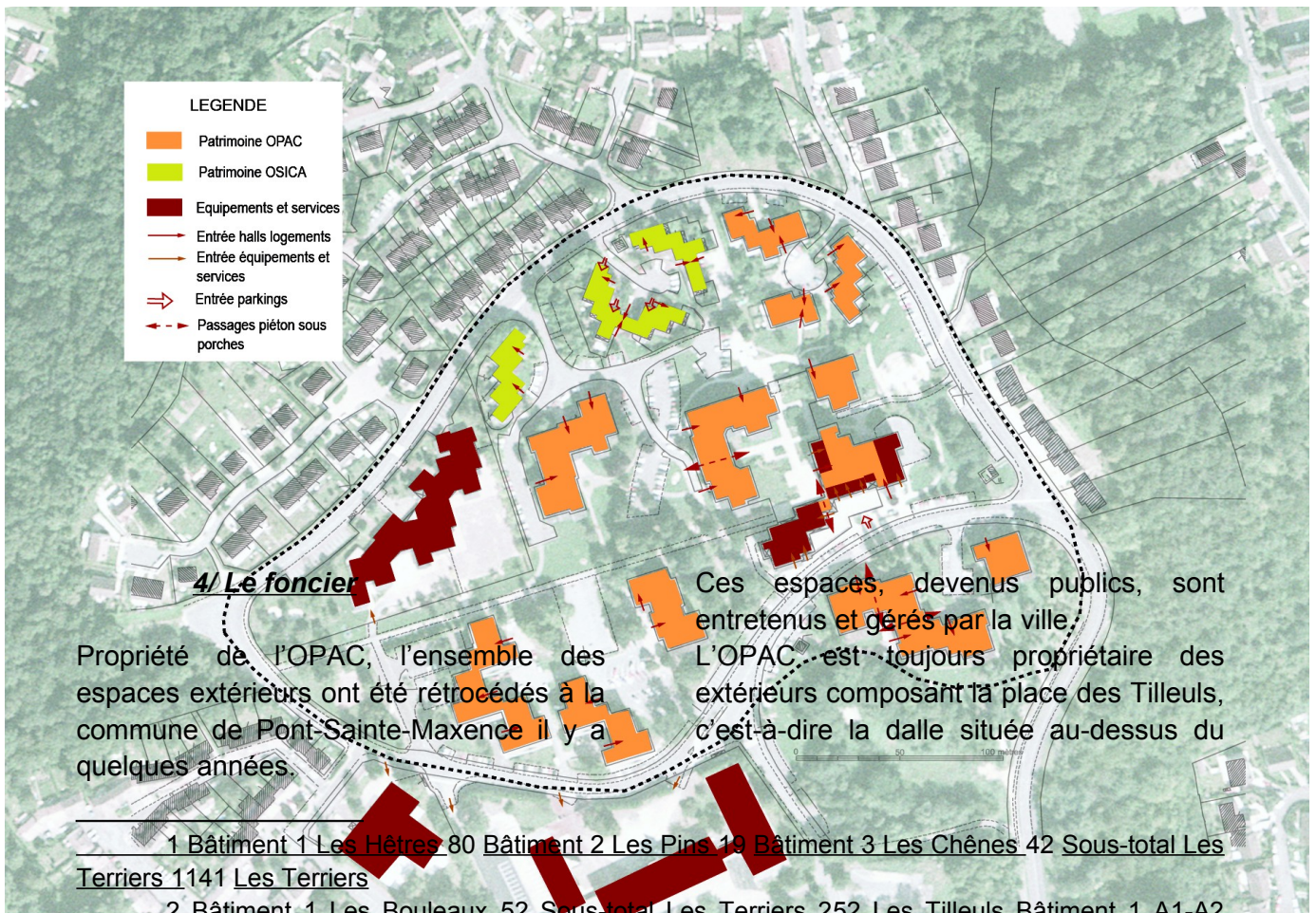
Les bâtiments s'organisent autour de 5 groupes d'immeubles dont la plupart ont un gabarit de R+5 ou R+6.

### **Composition des 5 groupes<sup>12</sup> :**

<sup>12</sup>Groupe Bâtiments Log. Forêt Maxence Bâtiment 1 A1 Les furets 63 A2 Les Blaireaux A3 Les renards Bâtiment 2 B1 Les Garennes 40 B2 Les Hermines Sous-total Forêt Maxence 103 Les Terriers



Archétude 2007, mise à jour 2015



Propriété de l'OPAC, l'ensemble des espaces extérieurs ont été rétrocédés à la commune de Pont-Sainte-Maxence il y a quelques années.

Ces espaces, devenus publics, sont entretenus et gérés par la ville. L'OPAC est toujours propriétaire des extérieurs composant la place des Tilleuls, c'est-à-dire la dalle située au-dessus du

1	Bâtiment 1 Les Hêtres	80	Bâtiment 2 Les Pins	19	Bâtiment 3 Les Chênes	42	Sous-total Les Terriers	1141	Les Terriers						
2	Bâtiment 1 Les Bouleaux	52	Sous-total Les Terriers	252	Les Tilleuls Bâtiment 1 A1-A2	44	Bâtiment 2 B	15	Bâtiment 3 C1-C2-C3	80	Bâtiment 4 D	23	Sous-total Les Tilleuls	162	ZAC 36
	Bâtiment 1	15	Bâtiment 2	9	Bâtiment 3	12	Sous-total ZAC 36	36	<b>TOTAL</b>	494					

parking et servant de placette aux commerces.

La commune est aussi propriétaire des espaces publics aux abords des parcelles d'OSICA. Toutefois, c'est le bailleur qui les entretient (contrat d'entretien). Les jardins et terrasses privatives, composant les bâtiments, sont entretenus par les locataires. OSICA est désireuse de régulariser la situation en résidentialisant son patrimoine.

On constate aussi un défaut d'entretien des jardins et terrasses privatifs.

Se pose la question également de l'entretien des arrières de pavillons face aux écoles par exemple et qui dégradent l'image du quartier comme les mauvais entretiens des voies intérieures. Dans le cadre de la convention ANRU, OSICA aura d'ailleurs l'occasion de proposer un projet de résidentialisation ambitieux pour son patrimoine sur le quartier.

En effet, afin d'améliorer le cadre de vie et le confort des locataires avec le souci permanent de maîtrise des charges, OSICA envisage la réhabilitation des 7 bâtiments soit 42 logements.

A cet effet, il est impératif de:

- **Réaliser un diagnostic technique et thermique** sur le patrimoine existant afin de dégager le programme des travaux (isolation thermique par extérieur, traitement des jardinières, création d'un local technique pour le personnel d'entretien, traitement des parties communes, cages d'escalier.....)

## **5/ Infrastructures et composition**

Le site est desservi depuis le centre-ville par une seule voie faisant le tour du quartier. Cette desserte principale se compose de la rue du 8 Mai 1945 à l'est, la rue Jean-Baptiste Clément au nord, et la rue Salvador Allende qui apparaît

### **- Réaliser un diagnostic sur les espaces extérieurs pour:**

- Clarifier et matérialiser la propriété des espaces, notamment les jardins en RDC.
- Dégager les modes de fonctionnement (ordures ménagères, tri sélectif, aires conteneurs enterrés, encombrants...) et les territoires d'intervention des différents acteurs
- Réaliser un état des lieux des services rendus aux habitants
- Etablir un rapport coût/qualité de ces services (charges locatives...)
- Repérer les principaux dysfonctionnements
- Repérer les usages positifs et négatifs des habitants (Problèmes de stationnement ; absence des espaces de jeux...)
- Recueillir les attentes des habitants.

L'OPAC a réalisé de nombreux travaux sur son patrimoine ces dernières années. Resterait à traiter la dalle de la place des Tilleuls (à l'arrière par rapport aux commerces) par une éventuelle résidentialisation (si elle ne conduit pas à enfermer l'espace) et une revalorisation de la façade commerciale et des parkings souterrains.

Enfin une partie du patrimoine dit "Forêt Maxence" aurait également besoin de réhabilitations importantes.

comme la «façade» principale du quartier puisqu'elle dessert les équipements et les commerces. L'entrée du quartier se situe à l'angle de la rue Salvador Allende et de la rue du 8 mai 1945. Aucun traitement ne valorise cet espace et des aménagements

de sécurité routière sont nécessaires. Le dénivelé du terrain rend difficile la visibilité des commerces et lorsque l'on arrive dans la rue Salvador Allende, on aperçoit du stationnement en premier plan et un front bâti qui se caractérise par un mur enduit et une entrée de parking souterrain. Aucun élément ne vient signaler visuellement la présence de commerces, de la centralité.

Cet axe routier formant une boucle innerve des rues en impasse qui aboutissent aux poches de stationnement.

A l'intérieur du quartier, la desserte fonctionne à l'aide d'une multitude de sentes piétonnes qui s'organisent autour de trois espaces clés :

1 - L'allée Cavalière est l'axe piétonnier structurant et liant le GR, menant à la forêt domaniale, à la place des Tilleuls.

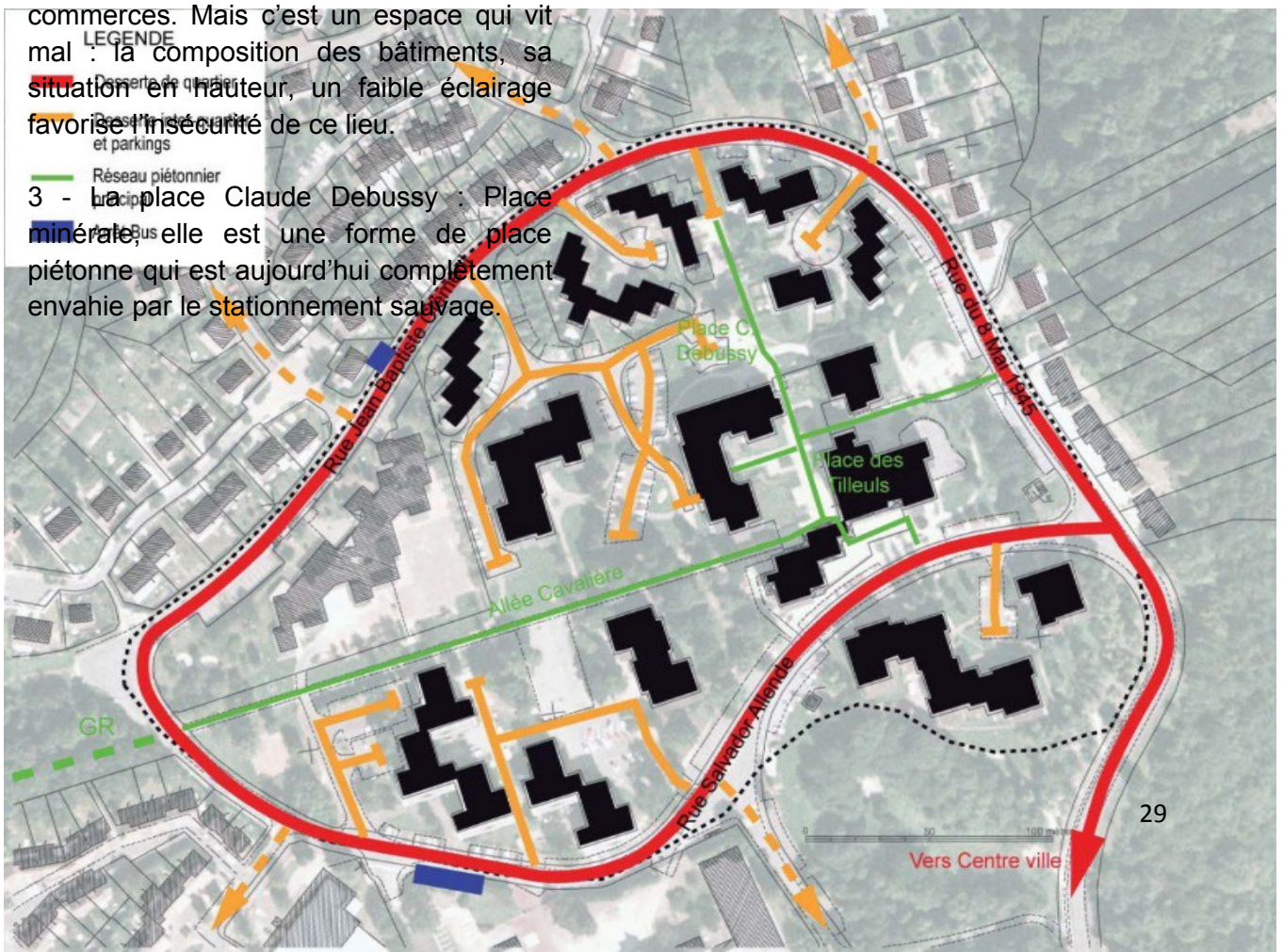
2 - La place des Tilleuls est une rotule au sein du quartier.

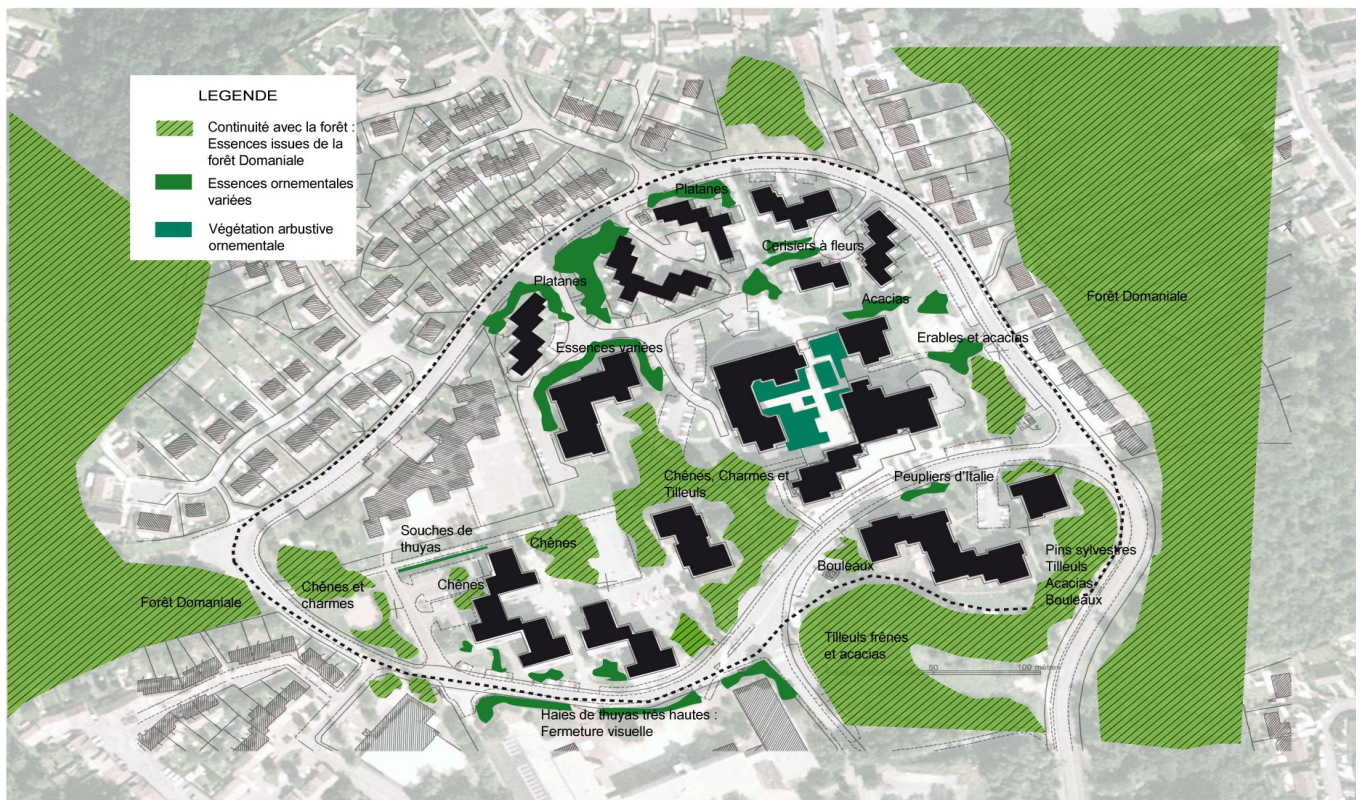
Elle est le lieu où se situent les commerces. Mais c'est un espace qui vit mal : la composition des bâtiments, sa situation en hauteur, un faible éclairage favorise l'insécurité de ce lieu.

3 - La place Claude Debussy : Place minérale, elle est une forme de place piétonne qui est aujourd'hui complètement envahie par le stationnement sauvage.

**Ces trois espaces de composition sont à affirmer et à valoriser comme espaces structurants du quartier.**

L'ensemble des espaces extérieurs sont des espaces généreux et ouverts. La construction aux abords de la forêt offre au site une grande qualité résidentielle. La composition des espaces et le rapport à leur environnement adoucit l'impact visuel des bâtiments R+5 ou R+6 dans un secteur essentiellement pavillonnaire et des équipements qui ne dépassent pas le R+1 (écoles et piscine) à R+3 (collège).





Source : Archétude 2007

Malgré un rapport bâti / espaces extérieurs de qualité, certains espaces apparaissent délaissés, sans aucune organisation particulière. De plus, la problématique du stationnement renforce l'image négative de ces espaces. Ils sont envahis et dégradés. Même si cela est à minorer avec la propension qu'à chacun

de stationner son véhicule à la proximité immédiate de son logement. Des places existent bel et bien à la condition d'accepter de marcher aussi.

L'état des pieds d'immeubles est symptomatique de la problématique du stationnement qu'il faut résoudre.

La constitution de la dalle et la composition des bâtiments sur celle-ci génèrent un certain nombre d'impasses, ou forment des recoins squattés quand vient la nuit ou bien qui deviennent des décharges ou/et des urinoirs.

Ces espaces contribuent à accentuer le sentiment d'insécurité du site. Ils sont de plus peu valorisants puisque certains sont visibles depuis la rue.

Le cœur de la place des Tilleuls a été conçu comme un espace public et aménagé de parterres ornementaux. Cependant, aucun usage ne répond à ce statut : aucun aménagement de type bancs publics ne le permet. Seul un hall d'immeuble et la présence de l'antenne de l'OPAC génèrent des flux.

Cet espace apparaît donc comme un espace résidentiel à valoriser comme tel.

L'identité des espaces verts n'est pas claire, ce qui génère du « no man's land » avec tous les problèmes qui en découlent.

## **6/ Le stationnement**

L'ensemble du stationnement sur le quartier s'organise sur l'espace public en parkings extérieurs le long de l'axe de desserte principal ou en poches de stationnement à l'intérieur du quartier, desservis par des embranchements prenant naissance sur la boucle. L'ensemble de ces zones identifiées n'apparaît pas suffisant. Le stationnement sauvage est récurrent sur le site. Diverses raisons sont en causes : insuffisance de places selon les groupes d'immeubles, insécurité qui amène les habitants à vouloir garer leur véhicule devant leurs fenêtres.

La totalité du site propose 391 places matérialisées (dont 23 à conserver pour les commerces). On peut comptabiliser une centaine de places sauvages sur l'ensemble des groupes. Soit environ 500 «places de stationnement». Cette offre

Un *city stade* a été installé par la ville. C'est un équipement qui fonctionne bien et qui est respecté. Situé au centre du quartier, aux abords de l'allée Cavalière, il est très fréquenté. Il faut signaler que malgré sa présence forte et sa proximité avec les bâtiments, très peu de plaintes pour nuisances sont exprimées.

L'un des vœux exprimés par les habitants serait une aire de jeux pour les petits. Actuellement aucune n'est installée dans le centre du quartier. Seul deux ou trois jeux apparaissent ponctuellement dans l'espace central, complètement ouvert. Une aire de jeux existe bien pour les petits mais elle est située à l'arrière du bâtiment Les Hêtres. Celle-ci est accolée à l'ancien terrain de *cross* et est bordée par une barrière la protégeant : plusieurs accidents ont eu lieu, ayant pour cause le dénivelé du terrain. Or, la clôture n'est pas fermée complètement et la situation de l'aire ne permet pas une surveillance adéquate.

publique s'accompagne de 192 places de stationnement privées OPAC, situées en parking souterrain sous-dalle. Cette structure est partiellement inoccupée : 80 boxes sont fermés. Cela est dû à différentes causes : fuites d'eau liées aux infiltrations de la dalle, loyers payants, etc. Ce parking propose une prestation sécuritaire : la vidéo surveillance est installée et reliée aux bureaux de l'OPAC. Toutefois, cela n'empêche pas les dégradations. Récemment la porte d'accès du parking a dû être remplacée à cause de vandalisme. On peut ajouter 5 boxes individuels pour OSICA. Afin de répondre au PLU, le quartier devrait proposer 536 places pour les logements et ce, en dehors des emprises publiques. Or, le foncier appartient à la ville et le nombre de places sur cet espace est insuffisant. Si l'on associe places privatives et publiques,

le quota de places minimum est atteint. Il faut prendre en compte les besoins liés aux équipements et aux commerces. Pour ces derniers, il faut conserver 23 places minimum, accessibles en permanence et à proximité. De plus, aucune poche de stationnement n'est identifiable à un groupe. Chacun se gare où cela l'arrange. La répartition entre places pour logements ou pour équipements est difficilement lisible.

## **7/ Les équipements**

### **⇒ La crèche**

L'ensemble des équipements situés sur le site fonctionnent bien. Regroupés à l'ouest du quartier, ce sont essentiellement des équipements à vocation de l'enfance, du scolaire et du loisir (piscine). Seule la crèche est située en entrée de quartier. Cependant, le local est peu adapté à l'usage qui en est fait. La crèche « Pirouette Cacahuète » a pris fonction dans un ancien appartement il y a une quinzaine d'années. D'importants travaux ont été réalisés mais le site reste peu adapté pour ce type d'activités.

La Communauté de Communes a établi un diagnostic et un cahier des charges

Le projet devra réorganiser les zones de stationnement afin d'augmenter les places et les identifier à chaque groupe. Lorsque cela sera possible, une résidentialisation s'avèrerait idéale pour une protection des véhicules et une répartition hiérarchisée. Afin d'adapter l'évolution des modes de vie aux besoins, il faudra augmenter le nombre de stationnements à 1.5 places par logement.

pour la relocalisation et la mise aux normes de la crèche. Une demande très forte, pousse à porter la réflexion sur un local pouvant atteindre les 20 à 30 places (contre 16 actuellement) afin de répondre à une évolution perpétuelle et rendre l'équipement pertinent et pérenne.

La relocalisation de cette crèche est indispensable au bien-être des enfants. L'idéal serait une relocalisation à proximité des écoles situées sur le quartier. Cela conduirait à repositionner le boulodrome dont l'occupation est un succès. La ville s'est engagée à en sécuriser la pratique et l'accès.



### Implantation theorique nouvelle creche



Source CCPOH

#### ⇒ **La piscine**

Cet équipement construit en 1976 intégrait à l'époque le programme dit « des mille piscines ». Elle a mal vécu le passage du temps : le mécanisme de la toiture ne fonctionne plus et ne permet plus de l'ouvrir aux beaux jours, le système de

chauffage et de ventilation est vétuste, l'équipement n'a pas de bassin ludique... Une simple remise à niveau du bâtiment et son accessibilité sans en changer la configuration coûterait à la ville environ 1 000 000 €.

## **II/ les pistes d'orientations pour un programme de rénovation urbaine**

### **1/ Synthèse des enjeux**

- ⇒ Valoriser l'entrée de quartier en affirmant le rôle de la dalle et des commerces afin d'affirmer son identité
- ⇒ Affirmer et qualifier les espaces structurants
- ⇒ Conserver la qualité de « parc » et la générosité des espaces publics en augmentant les espaces de loisirs
- ⇒ Préserver la qualité forestière du site

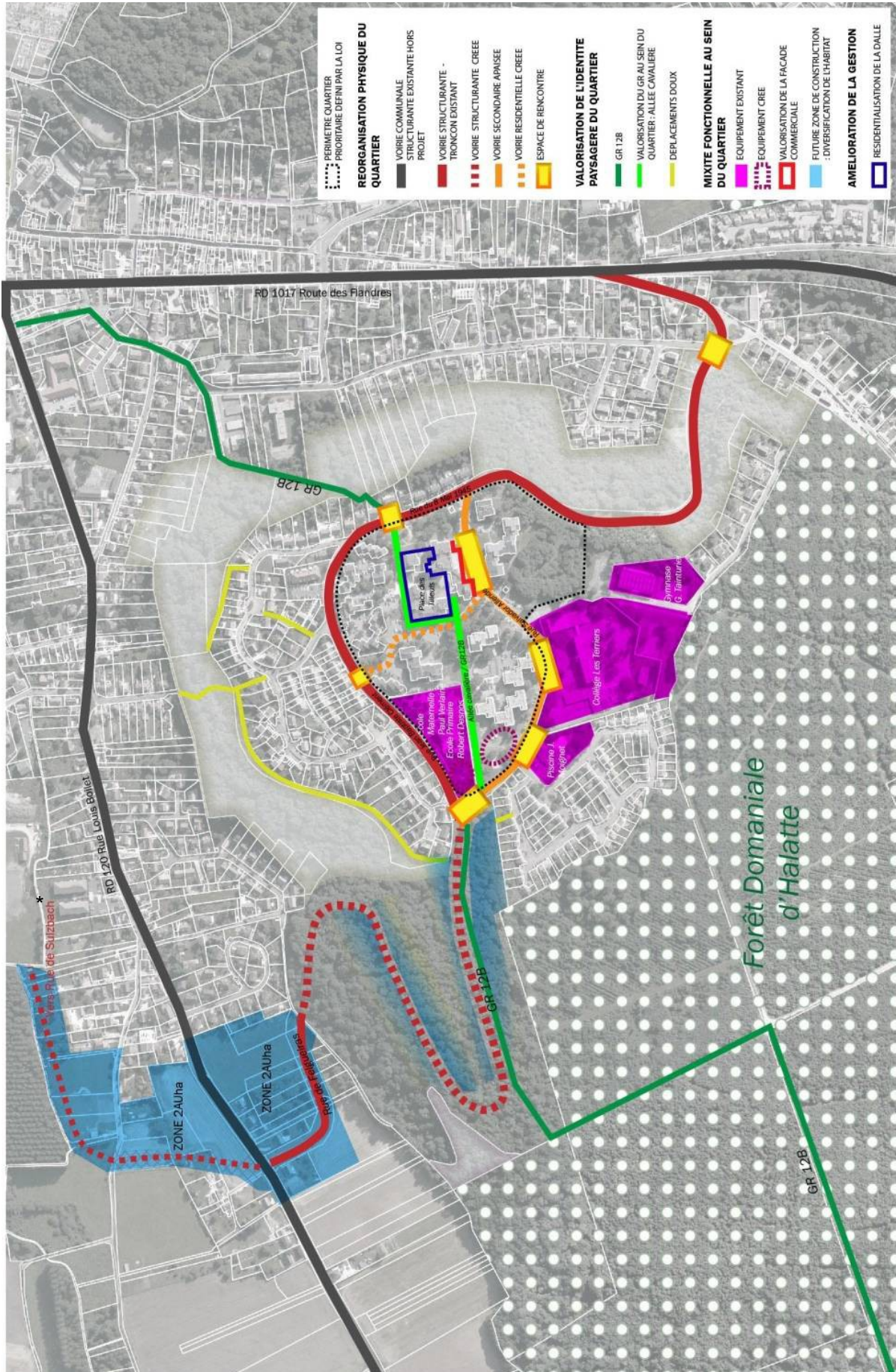
- ⇒ Réorganiser voire augmenter l'offre en stationnement pour répondre aux besoins
- ⇒ Qualifier et protéger les espaces en pieds d'immeubles ainsi que leur accès
- ⇒ Affirmer le pôle scolaire en relocalisant la crèche, équipement indispensable au sein du quartier
- ⇒ Sécuriser les habitants et leur pratique des lieux
- ⇒ Aménager les espaces pour une nouvelle gestion des ordures ménagères

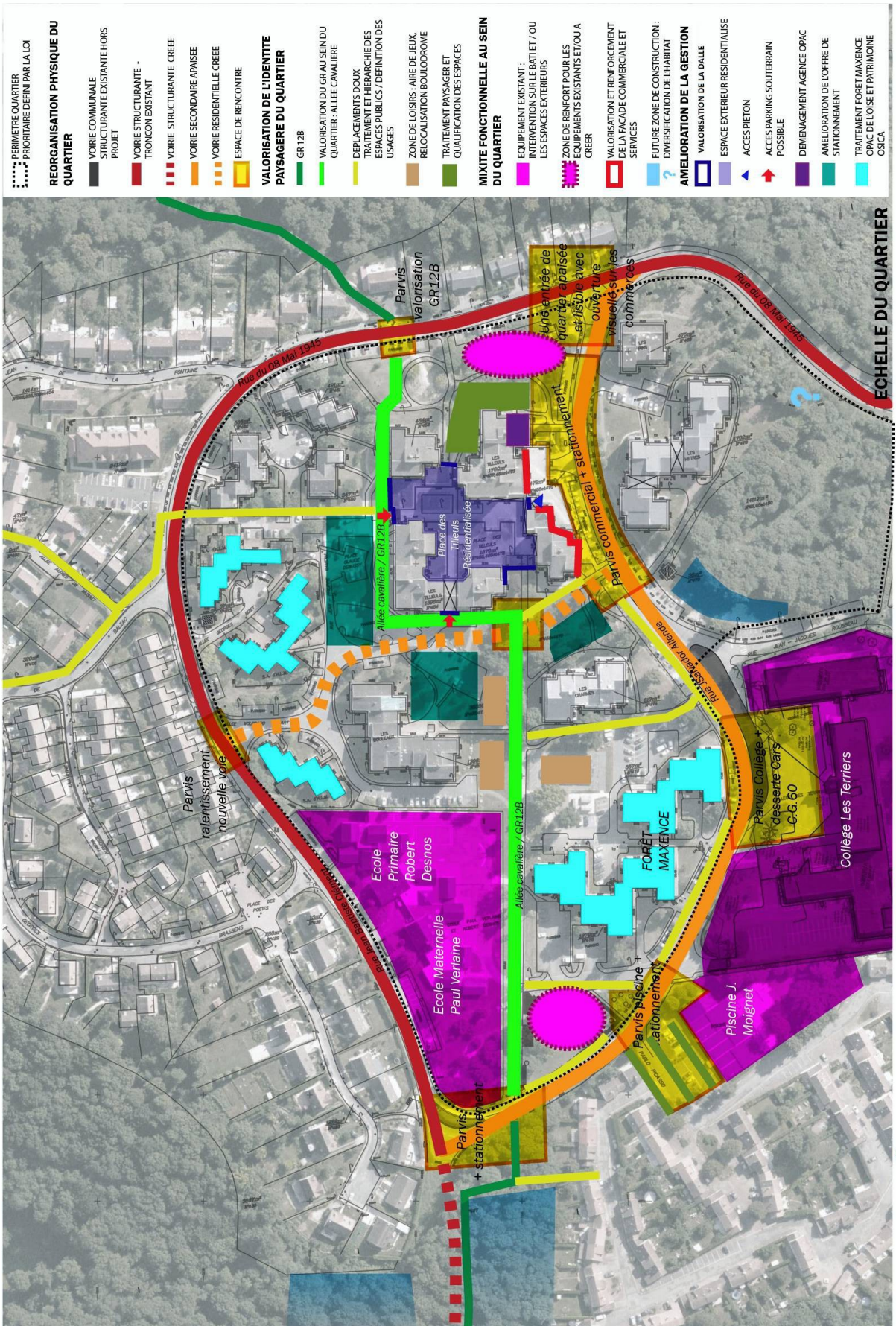
## **2/ Un schéma directeur composé de plusieurs axes forts**

- ⇒ Raccorder le quartier au reste de la ville et le désenclaver via la route de Felgueiras<sup>13</sup>
- ⇒ Améliorer et diversifier l'habitat
- ⇒ Valoriser le patrimoine paysager : forêt et espaces publics
- ⇒ Valoriser la place des Tilleuls
- ⇒ Changer les modes de circulation : nouvelle voie + voie mixte nord-sud + création d'une zone de circulation apaisée et de zones de rencontres
- ⇒ Doter le quartier d'équipements publics de premier ordre : crèche, centre social, aire de jeux pour les enfants, réhabilitation de la piscine, extension des espaces sportifs du collège
- ⇒ Privilégier l'accès à d'autres équipements publics de la ville pour les habitants des Terriers.
- ⇒ Valoriser la sente piétonne qui descend du quartier de « Les Terriers » et aboutit à la rue René Firmin.

<sup>13</sup> La route de Felgueiras a été amorcée en 1991 puis arrêtée.

**Schéma directeur proposé:**





- PERIMETRE QUARTIER**  
 PRIORITAIRE DEFINI PAR LA LOI
- REORGANISATION PHYSIQUE DU QUARTIER**
- VOIRIE COMMUNALE STRUCTURANTE EXISTANTE HORS PROJET
  - VOIRIE STRUCTURANTE - TRONCON EXISTANT
  - VOIRIE STRUCTURANTE CREEE
  - VOIRIE SECONDAIRE APMISEE
  - VOIRIE RESIDENTIELLE CREEE
  - ESPACE DE RENCONTRE
- VALORISATION DE L'IDENTITE PAYSAGERE DU QUARTIER**
- GR12B
  - VALORISATION DU GR AU SEIN DU QUARTIER - ALLEE CAVALIERE
  - DEPLACEMENTS D'OUX
  - TRAITEMENT ET HIERARCHIE DES ESPACES PUBLICS / DEFINITION DES USAGES
  - ZONE DE LOISIRS - AIRE DE JEUX, RELOCALISATION BOULODROME
  - TRAITEMENT PAYSAGER ET QUALIFICATION DES ESPACES
- MIXITE FONCTIONNELLE AU SEIN DU QUARTIER**
- EQUIPEMENT EXISTANT - INTERVENTION SUR LE BÂTI ET / OU LES ESPACES EXTERIEURS
  - ZONE DE RENFORT POUR LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET/OU A CREER
  - VALORISATION ET RENFORCEMENT DE LA FACADE COMMERCIALE ET SERVICES
  - FUTURE ZONE DE CONSTRUCTION: DIVERSIFICATION DE L'HABITAT
  - AMELIORATION DE LA GESTION
  - VALORISATION DE LA DALLE
  - ESPACE EXTERIEUR RESIDENTIAUSE
  - ACCES PIETON
  - ACCES PARKING SOUTERRAIN POSSIBLE
  - DEMEMBRAGE AGENCE OPAC
  - AMELIORATION DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT
  - TRAITEMENT FORET MAXENCE OPAC DE LOISE ET PATRIMOINE OSICA

ECHELLE DU QUARTIER

**PISTES DE REFLEXION SUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE**  
 ETUDE DE REQUALIFICATION URBAINE QUARTIER DES TERRIERS A PONT SAINTE MAXENCE

0 50 100 m  
 2015/01/23  
 Source: Orthophotoplan - OUV SIGOVAL 2015, Orthophotographie 2015 Geopartide

archétude  
 architecture - urbanisme - paysage  
 avec la Ville de Pont Saint Maxence

## **Les engagements des différents partenaires :**

Les engagements seront listés par les partenaires institutionnels (Etat, bailleurs, Région, Département...) lors du comité de pilotage du 23 juin 2015 et ajoutés en annexe au contrat unique.

Chacun des partenaires devra se positionner en fonction de leurs compétences sur les thèmes suivants :

### **1/ Sur le pilier cohésion sociale**

*La réussite éducative*

*La prévention de la délinquance*

*L'intégration républicaine par la culture et le sport*

*La santé*

*La lutte contre les discriminations et pour l'égalité*

### **2/ Sur le pilier développement économique et insertion dans l'emploi**

*Développement économique*

*Commerces*

*Insertion/ Emploi*

*Formation*

### **3/ Sur le volet rénovation urbaine et cadre de vie**

*Un comité de pilotage spécifique est installé pour définir de manière précise le volet ANRU de la démarche.*

## **Le suivi et l'évaluation :**

Comme le prévoit la loi de programmation sur la ville, des outils d'évaluation doivent être mis en place avec une liste d'indicateurs à la fois qualitatifs et quantitatifs afin de pouvoir réaliser un bilan à mi parcours (2017-2018) et à la fin du contrat en 2020.

Il est proposé de constituer un groupe de travail ouvert aux partenaires du contrat pour travailler ces indicateurs et proposer les modalités d'évaluation du contrat.

Le groupe de travail se réunira à compter du dernier trimestre 2015 et pilotera également la rédaction des bilans à soumettre à la validation du comité de pilotage.

## **Signatures :**

### **Emmanuel Berthier**

Préfet de l'Oise Délégué territorial de l'ANRU  
Délégué départemental de l'ACSE

### **Arnaud Dumontier**

Maire de Pont-Sainte-Maxence,  
Conseiller départemental

### **Christian Massaux**

Président de la CCPOH

### **Claude Gewerc**

Président du Conseil Régional de Picardie

### **Édouard Courtial**

Président du Conseil Départemental de l'Oise

### **Amélie Cladière**

Procureur du TGI de Senlis

**Valérie Cabuil**

Recteur de l'académie d'Amiens  
Chancelier des universités

**Christian Dubosq**

Directeur général de l'ARS de Picardie

**Philippe Enjolras**

Président de la Chambre du Commerce et de  
l'industrie

**Zéphyrin Legendre**

Chambre des métiers et de l'artisanat

**Jean-Luc Poulin**

Président de la chambre  
d'agriculture de l'Oise

**Dominique Ferrari**

Directrice territoriale Pôle Emploi

Mission Locale de la vallée de  
l'Oise

**Jean-Claude Daverdin**

Directeur régional par intérim  
Caisse des Dépôts

**Armelle Pastouret**

Directrice de la CAF de l'Oise

**Marc-André Azam**

CPAM de l'Oise

**Bernard Belin**

EPIDE de Margny-les-Compiègne

**Jean Diaz**

Pour le Directeur général de l'OPAC  
de l'Oise

**Jean-Alain Steinfeld**

Directeur général OSICA

**Pascale Poupinot**

Déléguée générale de l'agence  
d'urbanisme Oise-la-vallée



# **LES ANNEXES**

## L'engagement de la Caisse des dépôts :

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Pont-Sainte-Maxence.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et

la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## **L'engagement de la Région Picardie :**

Sur la période 2014-2015 à 2020 qui va être couverte par le Contrat de ville, différents programmes financiers dotés de crédits de droit commun, articulés et cohérents entre eux, peuvent être mobilisés.

En Picardie, peuvent être notamment cités :

- **Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020**
  
- **Le programme opérationnel européen 2014-2020** qui prévoit la mobilisation des fonds FEDER-FSE.
  
- **Les politiques régionales** : La Région mobilisera ses dispositifs de droit commun pour le contrat de ville, dans le cadre des 3 priorités régionales en lien avec :
  - Réussite éducative : conforter une véritable chaîne éducative afin de permettre à chaque jeune picard de construire son projet de vie
  - L'entrepreneuriat et l'accès à l'emploi : créer des dynamiques innovantes en création d'entreprises, mettre en réseau les acteurs de l'emploi, favoriser l'artisanat le commerce et les services
  - L'aménagement urbain intégré : favoriser le lien agglomération et quartiers prioritaires et lien agglomération et centralité

La Politique Régionale d'Aménagement du Territoire 2014-2020 décline au travers du **Contrat Territorial d'objectifs du Pays du Sud de l'Oise**, les schémas régionaux et enjeux locaux. A ce titre elle assure une logique de territorialisation et de coordination des politiques publiques.

## **L'engagement de la chambre des métiers et de l'artisanat :**

### **Création d'entreprise:**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise (CMA) accompagne les porteurs de projets (créateurs ou repreneurs) par les actions suivantes : informations et orientation des

créateurs et repreneurs d'entreprises, stage de préparation à l'installation obligatoire, assistance au montage des dossiers d'aides, formalités juridiques, diagnostics en matière d'hygiène, d'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite, aides à l'embauche, suivi d'entreprises, formation continue.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, en partenariat avec Pôle Emploi effectue aussi des études de faisabilité de créations d'entreprises (EPCE ou OPCRE) ayant pour but de valider l'adéquation homme/projet, les aspects commerciaux, financiers et juridiques.

Elle participe aux différents Salons, forums sur l'emploi et/ou la création/reprise d'entreprise organisés sur tout le département.

La CMA peut dans le cadre du Contrat de Ville participer aux réunions, ateliers, communications autour de la création d'entreprise avec d'autres partenaires.

### **Découverte des Métiers (Instituts des Métiers de de l'Artisanat de Beauvais et Compiègne) :**

Les Instituts des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise proposent des formations dans les métiers de la boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et la coiffure.

Les formations en maréchalerie se déroulent uniquement sur le site de Beauvais. Ces formations sont dispensées dans le cadre de deux filières, l'apprentissage classique (formation diplômante) et la filière DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) qui permet à des jeunes à partir de 15 ans de découvrir un métier.

Une découverte des Instituts des Métiers et de l'Artisanat est possible soit en groupe, soit individuellement, soit lors des "portes ouvertes" organisées plusieurs fois par an.

Dans le cadre du contrat de Ville, les IMA peuvent proposer les actions suivantes :

- Intervention dans les Collèges pour présenter les métiers de l'IMA (possibilité de faire venir des collègues d'autres CFA, par exemple dans le bâtiment),
- Accueil de jeunes intéressés en banc d'essai, une journée dans les laboratoires IMA,
- Aide à la recherche pour des jeunes voulant effectuer leur semaine de stage (4ème, 3ème) dans une entreprise artisanale relevant des métiers pré cités,
- Aide à la recherche d'un employeur pour des jeunes souhaitant effectuer un apprentissage à l'IMA

De manière générale, la CMA sera à l'écoute des demandes faites par les partenaires ou les porteurs de projet pour promouvoir, sensibiliser, former et accompagner les créateurs/repreneurs d'entreprises artisanales.

### **L'engagement de la Caisse d'allocations familiales de l'Oise :**

L'engagement de la Caf de l'Oise dans le contrat de ville se concrétise au travers des dispositifs de droit commun tels que :

- les fonds destinés au soutien à la parentalité : Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire, Réseau d'Écoute d'Appui et Accompagnement des Parents, la médiation familiale, l'aide à domicile, les lieux d'accueil enfants-parents et les espaces de rencontre.
- les fonds destinés au temps libre des jeunes et des familles.

Cet engagement est sous-tendu au respect des orientations de le Branche Famille, conditionné à la décision des commissions d'action sociale et aux enveloppes budgétaires allouées chaque année à la Caf de l'Oise.

## L'engagement de la DRAC :

### CC des Pays d'Oise et d'Halatte/Pont-Sainte-Maxence

La culture comme vecteur de cohésion sociale

Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants par des actions de médiation et de sensibilisation portées par des équipes artistiques et/ou des établissements culturels

<b>Objectif opérationnel</b>	Faire de la culture une dimension à part entière de la dynamique des quartiers
<b>Pilote</b>	Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie (DRAC) , Autre ???
<b>Partenaires de l'action</b>	<u>Les partenaires porteurs</u> : service culture <u>Les partenaires chargés de la mise en œuvre</u> : les établissements culturels possédant un contrat d'objectif pluriannuel ; les structures culturelles régionales et les équipes artistiques
<b>Contexte</b>	Les quartiers de la politique de la ville restent encore assez fermés à la culture. L'objectif est donc d'inciter les habitants à participer aux activités culturelles de manière plus spontanée, et de les accompagner à la découverte de nouvelles formes artistiques.
<b>Objectif stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte du patrimoine</li> <li>- mettre en place des journées de formation commune à destination des enseignants et des animateurs de centres de loisirs pour la conduite de projets culturels (mieux connaître les pratiques artistiques)</li> <li>- renforcer les dispositifs existants en matière culturelle à destination des jeunes (Les saisons du cinéma ; Passeurs d'Image ; Les Portes du temps...)</li> <li>- valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci de dialogue interculturel</li> </ul>

<b>Résultats qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie des habitants dans leur fréquentation des structures culturelles et amélioration de la connaissance de l'offre culturelle.</li> <li>- Augmentation de la mixité des publics dans le cadre des actions ou projets culturels proposés.</li> <li>- Augmentation des collaborations entre les structures de proximité et les équipements autour de leur programmation.</li> </ul>
<b>Droit commun mobilisable</b>	DRAC : BOP 224 – BOP 131 CR Culture CG Culture ville
<b>Crédits spécifiques mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-DRAC : crédits dédiés à la politique de la ville bop 224 dont les résidences</li> <li>- Crédits politique du CR ??</li> <li>- crédits politique de la ville du Conseil Général</li> <li>- ville</li> </ul>
<b>Échéancier</b>	Saison culturelle (septembre à juin) sur toute la période du Contrat de Ville.
<b>Les indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'habitants intégrés dans le processus créatif et retour qualitatif par les équipes de médiation</li> <li>- statistiques de fréquentation des structures culturelles (origine géographique, âge, sexe, première inscription...)</li> </ul>

**CC des Pays d'Oise et d'Halatte/Pont-Sainte-Maxence**  
**Accompagner les jeunes des quartiers dans des parcours d'éducation artistique et culturel, pour un continuum de la crèche à l'Université.**

<b>La réussite éducative de la petite enfance à l'âge adulte</b>	<b>Objectif opérationnel : Faire une place aux jeunes dans la vie du quartier et les rendre acteurs de leurs projets</b>
<b>Pilotes</b>	Education Nationale et Drac de Picardie
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Les partenaires porteurs</u> : DRAC, DSDEN, Conseil Général.</li> <li>- <u>Les partenaires chargés de la mise en œuvre</u> : les acteurs culturels (équipements, artistes...)</li> </ul>
<b>Objectif stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le plus grand nombre d'enfants aux arts et à la culture</li> <li>- Proposer aux enfants la rencontre d'œuvres et d'artistes, ainsi que la pratique vivante, matérielle, concrète d'une expression artistique dans l'ensemble des domaines de la culture et des arts, à la fois patrimoniaux et contemporains.</li> <li>- Assurer aux élèves un parcours d'éducation artistique et culturelle qui leur permettra, à partir de l'école, de découvrir les ressources culturelles de leur environnement et de les fréquenter hors temps scolaire</li> <li>- Assurer la cohérence des actions développées en temps scolaire et hors temps scolaire.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	Mise en place de partenariats entre les écoles des quartiers prioritaires et les structures culturelles .
<b>Quartier(s) ou sites concerné(s)</b>	Les quartiers prioritaires de Pont Ste Maxence

<b>Droit commun mobilisable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Education nationale</li> <li>- DRAC – BOP 224</li> <li>- Conseil Général</li> <li>- Conseil Régional</li> </ul>
<b>Crédits spécifiques mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits Politique de la ville DDCCS</li> <li>- Crédits politique de la ville du Conseil Général.</li> </ul>
<b>Échéancier</b>	Toute l'année.
<b>Indicateurs de suivi</b>	Le nombre de projets réalisés, le nombre d'enfants concernés, la restitution des projets (expositions...)
<b>Indicateurs de performance</b>	Le nombre d'enfants inscrits dans une structure culturelle.



## L'engagement de la CCPOH :

Notre territoire est en perpétuelle évolution et nous travaillons chaque jour à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. A ce titre, la politique de la ville est un outil formidable nous permettant de répondre aux enjeux auxquels nous devons faire face sur le quartier de Les Terriers à Pont-Sainte-Maxence. La Communauté de Communes est donc pleinement associée à la commune de Pont-Sainte-Maxence dans cette démarche.

Les engagements sont forts. Le premier est la création, à proximité des écoles, d'une nouvelle structure petite enfance, offrant plus de confort et de places. Ainsi, la CCPOH participera au renouvellement des infrastructures du quartier. Mais son engagement ne s'arrêtera pas là, l'ensemble des services de la collectivité étant mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, culture, seront les axes de notre engagement.

Nous n'oublierons évidemment pas l'économie et l'emploi, qui sont des priorités clairement définies de notre action sur le territoire.

Sur la thématique culturelle, un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des interlocuteurs culturels de la CCPOH est chargé de mettre en oeuvre le projet artistique et culturel du territoire. Cet organe décisionnel transversal permet à l'ensemble des problématiques de création, de diffusion et de transmission d'être pensées puis traitées de façon collégiale et non plus service par service. Cette synergie permet le rayonnement des deux équipements que sont le CIAH et la Manekine (nommée désormais maison intercommunale des Cultures) et offre à la population un service de mieux en mieux identifié et de plus en plus apprécié comme en témoignent les chiffres de fréquentation nettement en hausse. C'est donc tout naturellement, et en cohérence avec cette méthode de travail que service culturel, médiation socio-culturelle et artiste associé-coordonateur de l'action artistique et culturelle ne présentent qu'une fiche pour l'ensemble de leurs actions et réflexions.

### 1. DESCRIPTIF DES ACTIONS EXISTANTES.

Action 1 : Des rendez-vous artistiques réguliers et diversifiés.

#### Création.

Autour des artistes associés et en fonction des besoins identifiés du service culturel, de la médiation socio-culturel et du CIAH, constitution d'un collectif d'artistes professionnels appartenant à différentes disciplines et différentes esthétiques qui en échange d'une résidence-création à la Manekine s'engagent à s'investir pédagogiquement et artistiquement au moins trois saisons sur le territoire : ce travail au long cours permet d'inscrire les projets de création dans la vie de la CCPOH (2 ou 3 spectacles par saison avec 2 ou 3 résidences de création de spectacles théâtre, danse et musique).

#### Diffusion.

Sur l'année 2014, 37 spectacles proposés, soit 76 séances en Jeune Public et en Tout Public qui constituent une saison équilibrée entre têtes d'affiche et découvertes, entre humour, création théâtrale, musique et danse. Plusieurs spectacles sont choisis pour accompagner les projets des associations locales, les projets pédagogiques des établissements scolaires ou des communes de la CCPOH.

Les Emergences.

Festival dédié aux cultures urbaines où se croisent pratiques amateurs et professionnelles, il permet une forte implication du public jeune tout en constituant un rendez-vous familial et intergénérationnel. Accueillant un large public, il s'affirme comme le temps fort de la saison et s'impose régionalement comme une référence dans son domaine.

Action 2 : Développement des Pratiques amateurs.

Mise en place d'ateliers (à l'année) et de stage (ponctuels) de pratique artistiques encadrés par des professionnels (Théâtre, danse hip-hop, musique, presse) pour le tout public à partir de 6 ans

La Maison intercommunale des Cultures finance, initie, ou accompagne plus de 500 heures de pratique et de sensibilisation artistique en milieu scolaire de la Maternelle à la Terminale sur l'ensemble du territoire en cherchant à inventer les modules pédagogiques les plus pertinents pour répondre au besoin des partenaires, pour faire résonner certaines thématiques de la saison ou pour permettre le développement de certaines disciplines plus fragiles ou moins représentées.

Action 3 : Elargissement et accompagnement des publics.

Mise en place d'un espace dédié à la culture pour les jeunes de 11 à 18 ans au sein de La Manekine, le Point Culturel Jeunes. Espace d'accueil, de socialisation, de rencontre et d'échange autour des pratiques culturelles.

Accueil des associations locales dans des conditions professionnelles pour leur permettre de mettre en valeur leur travail.

Rencontre avec les enseignants du territoire pour initier des projets communs ou accompagner ceux qui existent.

Organisation d'un séjour culturel, pour un groupe de 5 jeunes, sur un festival musical dans le but d'appréhender les missions d'une équipe culturel en repérage artistique. Un reportage est réalisé par les jeunes qui rencontrent artistes, techniciens et organisateurs du festival.

Accompagnement des publics dans leurs projets à dominante culturelle (pratique d'une discipline, organisation d'évènements, orientation professionnelle, stage, service civique...).

## 2. PASSERELLE(S) AVEC D'AUTRES MISSIONS DE LA CCPOH / DES MISSIONS VILLE OU AUTRES

Actions imaginées et mise en oeuvre avec l'Atelier 17 et le service Jeunesse de la CCPOH.

Rencontres régulières avec les services de la ville de Pont-Sainte-Maxence pour la mise à disposition de la Manekine, l'organisation d'évènements communs, ou l'harmonisation des calendriers des manifestations.

Ateliers de Théâtre hors les murs à Brenouille pour les enfants et les adolescents afin de rendre plus homogène les pratiques sur le territoire.

Mise à disposition des communes ou des associations de la CCPOH de la Brigade d'Intervention Poétique pour venir animer certains temps forts locaux (accueil des nouveaux arrivants à Pontpoint par exemple).

Reconnaissance du travail par la Région Picardie et le Département de l'Oise avec le label et le financement de "scène intermédiaire régionale" décerné à la Manekine.

Avec la diffusion des créations des artistes associés hors du territoire, notamment au Théâtre de l'Ouest Parisien, validation nationale des choix de programmation de la saison de la Maison Intercommunales des Cultures.

## 2. PROPOSITIONS : LES ACTIONS PROJETÉES

### 1. PROGRAMME D' ACTIONS OU PROJETS A L'ECHELLE COMMUNAUTAIRE

Action 1 : un travail d'approfondissement des axes de développement de création, de diffusion et de transmission développés ci-avant.

Le projet artistique et culturel est en effet pluri-annuel et les actions en cours ont donc vocation à être pérennisées, complétées ou modifiées en fonction de leur efficience (citons ainsi : la mise en place d'un atelier danse hip hop pour les adultes alors que le théâtre sera étendu aux enfants de 6-10 ans comme nous encourage à le faire l'expérience menée depuis septembre 2014; l'accompagnement de la montée en puissance des Emergences; l'intégration de nouvelles disciplines au sein du collectif d'artistes pour offrir un spectre élargie de propositions; le choix de certains spectacles de la saison permettant de faire travailler ensemble artistes, établissements scolaires, associations ou établissements locaux...).

Action 2 : Structuration des partenariats et lisibilité du projet culturel et artistique.

Pour continuer à développer le projet il nous semble nécessaire :

- De constituer quatre binômes formés d'un Artiste du collectif de la Manekine et d'un Animateur du service Enfance. Chacun sera responsable d'une zone pédagogique de la CCPOH afin de mutualiser les compétences et de porter ensemble les projets auprès de leurs interlocuteurs. Il sera ainsi possible d'avoir une vue d'ensemble sur les pratiques culturelles du territoire (notamment sur le temps périscolaire) et de faire de La Manekine un lieu ressource.
- D'imaginer les conditions méthodologiques pour travailler de manière plus collégiale avec l'ensemble des communes de la CCPOH et de façon encore plus étroite avec Pont-Sainte-Maxence.
- De définir une politique tarifaire pour les ateliers, les spectacles et les abonnements plus souple, mieux adaptée et plus lisible.
- D'affirmer le Point Culturel Jeunes comme point de convergence des pratiques culturelles des jeunes sur le territoire. Nouvel aménagement, organisation revue de l'accueil des jeunes, création d'une radio à leur intention pour et par eux.
- De réfléchir à la mise en place d'une carte jeune pour les 11-25 ans du territoire. L'objectif est de faciliter l'accès aux pratiques culturelles, sportives, de loisirs et aux services et travailler sur ce dossier afin de s'attacher les services de différents partenaires afin d'offrir de nombreux avantages et réductions dans différents domaines (la culture, le sport, les loisirs, la restauration, le bien-être ou encore les services).

### 2. A L'ECHELLE DU QUARTIER « DES TERRIERS »

Le quartier est déjà présent dans les actions menées dans le cadre du projet artistique et culturel de la CCPOH : accueil aux représentations à la Manekine de certaines classes des

écoles primaires et maternelles et de la totalité des élèves du collège Aubrac (puisque le projet d'établissement prévoit au moins une sortie au théâtre par année et par élèves). Les établissements scolaires du quartier bénéficient également de différents dispositifs financés par l'Education Nationale, le Conseil Général de l'Oise dans lesquels La Manekine complète financièrement ou accompagne le projet en aidant les enseignants à le structurer et/ou en proposant les intervenants puis en permettant aux participants de se produire dans le théâtre.

Le travail qui reste à y mener demeure toutefois conséquent et il est nécessaire d'inscrire son développement dans le temps et les moyens que ce contrat de ville suppose si l'on veut que la Culture permette l'émergence :

- d'une nouvelle identité du quartier et son appropriation par les habitants.
- d'un "mieux vivre ensemble" en permettant à la population d'accéder en tant que spectateur ou pratiquant à une proposition artistique pour inventer les conditions d'une citoyenneté exigeante.

Dans le même esprit collégial que pour la rédaction du projet artistique et culturel de la CCCPOH, un schéma de développement sur 5 ans devra être établi.

Il s'organisera autour des axes suivants :

- Définir les interlocuteurs et identifier les publics.
- Déplacer ou inventer les actions culturelles sur le quartier des Terriers (ateliers de pratique, démarche de sensibilisation...).
- Accentuer le travail en milieu scolaire.
- Valoriser le quartier en y présentant ponctuellement des spectacles en son cœur (en formule "Soirée comme à la maison" en extérieur en configuration cabaret avec un spectacle de petite forme, légère techniquement).
- Inciter dans le même temps les publics à fréquenter les établissements culturels existants pour ne pas cloisonner la population et veiller à mixer les publics (avec par exemple la création d'une bande annonce théâtralisée et dansée présentée aux Terriers pour un événement, Les Emergences, à découvrir ensuite à la Manekine).
- Impliquer les habitants, notamment les jeunes, dans la vie des équipements culturels (en leur permettant par exemple d'assister à un spectacle après avoir aidé à l'accueil ou à la logistique ou encore de rencontrer les artistes en relatant ensuite cette échange grâce au club presse).
- Valoriser le quartier en imaginant une création professionnelle à partir de témoignages ou d'entretiens avec les habitants.

(Les réflexions ou les réalisations menées à l'échelle intercommunale bénéficieront bien entendu au quartier des Terriers. Comme d'ailleurs certaines formes artistiques y étant présentées pouvant être ensuite proposées ailleurs dans la communauté de communes).

## **L'engagement de Pôle emploi :**

En plus de l'offre de service de droit commun qui sera délivrée à l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits dans les NQPV, Pôle Emploi viendra compléter son action ainsi :

- pourra animer des ateliers ponctuels à thème (CV, Service à distance, droits et devoirs, ...) au sein de lieux d'accueil proposés par ses partenaires
- informera, sur demande, les partenaires sur les services à distance de pôle-emploi.fr
- participera aux plans d'action partenariaux ciblés sur l'insertion, la promotion des mesures gouvernementales,...



Beauvais, le 22 juin 2015



Monsieur le Préfet  
 PREFECTURE de l'OISE  
 1 place de la Préfecture

Nos réf. : JLP/YA/ST

60021 BEAUVAIS cedex

Objet : signature des contrats de ville de l'Oise  
 Dossier suivi par Mme Marie-Pierre BALTUS

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre courrier du 5 juin 2015 relatif aux **contrats de villes de l'Oise**, je vous transmets mon accord de principe pour la signature de ces contrats.

En raison de la période proposée pour la signature du maximum de contrats, je ne serai probablement pas disponible, et j'ai demandé à M. Zéphyrin LEGENDRE, *Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat*, de bien vouloir me représenter lors de ces cérémonies.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en mes respectueuses salutations.

Le Président,

Jean-Luc POULAIN

## L'engagement de la chambre d'agriculture de l'Oise :

